



SETTIMANALE CORSU SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



CORINNE MATTEI

CE 5 MAI ÉTAIT AUSSI UNE FÊTE

P5 À 7

1,60€

Photo Pierre Murati



DOSSIER
BONIFACIO,
UNE VIE ASSOCIATIVE
INTENSE
P26 À 31

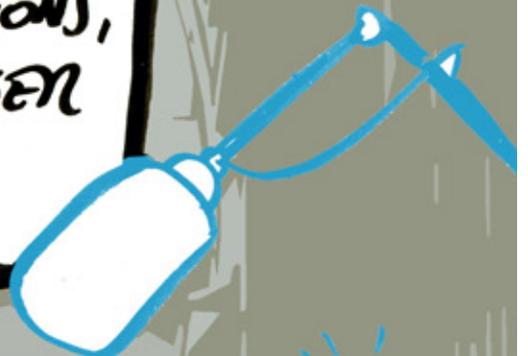
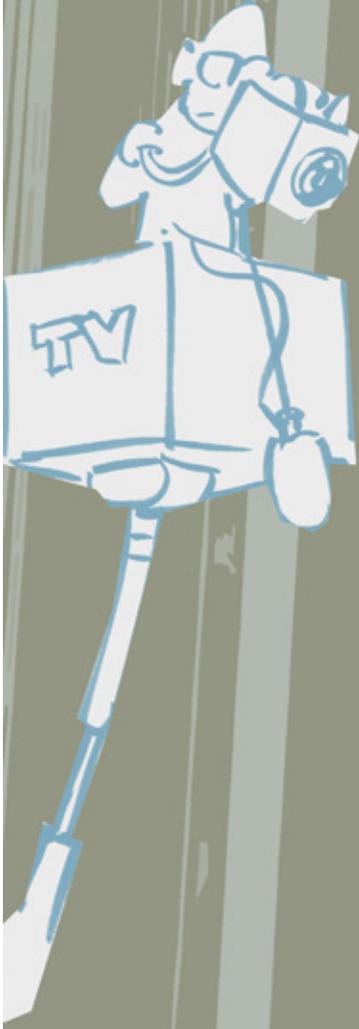
KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ASSEMBLÉE P8 • BRÈVES P10
STÀ IN CASA P12
DISPAORA P32 • CARNETS DE BORD P34
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' A V O I

40 ANNI FÀ---

LE PLUS SÛR AVEC
LES COMMÉMORATIONS,
C'EST DE LES ORGANISER
DE SON VIVANT.



KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

CORINNE MATTEI

CE 5 MAI ÉTAIT AUSSI UNE FÊTE P5 À7



OPINIONS

ASSEMBLÉE

EN BREF ET EN CHIFFRES

STÀ IN CASA

ASSOCIATIONS **BONIFACIO, UNE VIE ASSOCIATIVE INTENSE**DIASPORA **DE BASTIA À BOGOTA**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P12

P26

P32

P34

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ghjuramentu traditu

Ùn hè micca pà daveru un scoop, postu chì l'affari cuminciava à senta gattivu dipoi calchi simana. L'unioni dighjà abbastanza cumplicata è debbuli di a famighja naziunalista à l'Assemblea di Corsica hè partuta cumplettamenti in pappina di manera ufficiali. U movimentu Corsica Libera, l'altra dumenicata, hà publicatu un cumunicatu salitu contr'à u Partitu Femu a Corsica. Pà l'indipendentisti, u sicritariu generali di a furmazioni autunumista, Ghjuvan Filici Acquaviva, hà fattu sapè, di manera chjara, ch'ellu vulia metta un puntu finali u cuntrattu di mandatura passatu pà deci anni (2015-2025), è dunqua tumbà a dimarchja Pè a Corsica. U scopu: falla finita cù a logica di i partiti è aprasi aldilà di a famighja naziunalista. Un affari impussibili à accittà pà Corsica Libera, chì dici ch'ellu hà multiplicatu i sforzi pà rispittà a brama d'adunita chì i Corsi ani fattu cunnoscia grazia à parechji voti. Faci chì u partitu di u presidenti di l'Assemblea di Corsica Ghjuvan Guidu Talamoni duvaria parta solu pà l'alizzioni tarritoriali di a fini di u mesi di ghjugnu, ciò chì purtaria à quattu u numaru pussibili di listi naziunalisti s'ellu s'aghjusta à Femu a Corsica (Gilles Simeoni), u Partitu di a Nazione Corsica (Ghjuvan Cristofanu Angelini) è l'altra dimarchja naziunalista fora di a maghjuria attuali è micca eletta Core in Fronte (Paul Félix Benedetti). Hè bellu luntanu quillu ghjornu di dicembri di u 2015, quandu u novu esecutivu di Corsica facia quillu ghjuramentu nant'à a Custituzioni di Pasquale Paoli cù una sulennità guasgi mai vista inde l'emiculcu regionali. A lotta spietata pà u puteri, podassi l'ingurdizia, è l'intaressi parsunali sò passati davanti à a causa cumuna, una volta di più. Vista a tunalità di i scambii trà cumunicati è intervisti di l'uni è di l'altri, hè difficiuli di pinsà à un'adunita pà un sicondu ghjiru. Un viali pà un'alternanza è una vittoria di u merri d'Aiacciu Laurent Marcangeli? Podassi, soprattuttu ch'è no ùn semi micca à l'ascosu di calchi sorpresa... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

1821-2021

EN LIBERTÉ **En cette année de commémoration** du bicentenaire de la mort d'un empereur, qui pourra nous dire si, durant ces deux siècles écoulés, un monarque de droit divin, un petit père des peuples ou un Pol Pot sans amis, un colonel autoproclamé ou un président de la République dûment élu, a rendu l'hommage appuyé qui revenait à Thomas de Quincey ? Quincey, oui ! Et non Kinsey, auteur bien connu sous d'autres rapports. En 1821, Thomas de Quincey publia un ouvrage intitulé *Confessions of an English opium eater*. Véritable apologie de l'opium, le livre fut bien reçu par les lecteurs. Pareil hommage, tout autant mérité, devrait être rendu à Friedrich Wilhelm Sertürner. Pharmacien allemand, on lui doit d'avoir isolé, en 1804, le principal alcaloïde du pavot somnifère, à savoir la morphine. Au cours des deux siècles passés, tout leader maximo y a fait appel un jour ou l'autre. Rarement pour son propre compte. Plus souvent pour une utilisation au bénéfice de ses sujets, les peuples un tantinet agités par les vicissitudes de la vie bénéficiant du recours à pareille thérapeutique héroïque y trouvant un repos lénifiant, dans les bras de Morphée. Parfois, il est vrai, poussés par un impérieux besoin de séduire, nos leaders, Don Juan dans l'âme, furent pris à dévider des fadaïses pour voir du fond de leur lit à baldaquins le soutif de Marianne sur une chaise, les bas de Madelon sur le tapis. Il convient toutefois d'admettre que conduire son peuple jusqu'aux verts pâturages n'est pas une sinécure. D'où cette façon de mener, en bateau ou à pied sec, ses ouailles vers des paradis artificiels, jusqu'à l'accoutumance. Bucolique, dans une belle unanimité, le troupeau paît. Y compris lorsque le Raïs, incapable d'assurer la sécurité de son cheptel, n'en choisit pas moins d'imposer sa présence à une famille endeillée. Chez nous, gens de peu issus d'une peuplade mal dégrossie, la présence d'un tiers tenu pour coresponsable du décès d'un être cher lui vaudrait sur le seuil de la maison familiale cette ancestrale formule réservée aux indésirables : *Chi sei vinutu a fà ?* ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

Qu'est-ce que tu feras quand tu seras grand ?

Parmi les innombrables hommages, citations, éloges et autres dithyrambes ayant parsemé la journée anniversaire de la mort d'un empereur, bien rares étaient ceux qui ne mentionnaient pas la « grandeur » du personnage en y associant celle de son pays. Si grandeur il y a, autant se demander à quoi elle correspond. Pour lui grandeur du pouvoir, acquis par des moyens qui pourtant, aujourd'hui, sont jugés comme on ne peut plus condamnables - surtout lorsqu'ils sont employés en d'autres pays - grandeur du règne, qui ne restera en aucun cas un modèle de démocratie ; grandeur des fastes, dont on se rend compte qu'ils comptent plus, aujourd'hui encore, aux yeux des soi-disant héritiers de la Révolution, que la perspective de réelles avancées pour les peuples. Pour le pays, grandeur des conquêtes, parce que chambouler, voire terminer la vie de millions de personnes pour assujettir des pays étrangers constitue un motif d'admiration quand cela se fait sous la bannière tricolore. Peu de voix pour relever que toute cette grandeur a fini de la plus ignominieuse façon. Pas un mot sur l'occupation étrangère qui a suivi Waterloo, par exemple. Entre nostalgie, regret et objectif déclaré, cette obsession, cette névrose de la grandeur, touche quantité de personnes nourries du culte de ce passé « glorieux ». Il faudrait être un « grand » pays parce que c'est comme ça que cela doit être et pas autrement. Un point de vue transmis jusqu'à nos jours par une ribambelle de grands prêtres, de Victor Hugo à Emmanuel Macron, en passant par Georges Pompidou, qui affirmait lors d'un autre bicentenaire, qu'après le Petit tondu, « *le peuple ne s'est jamais résigné à la médiocrité et a toujours répondu à l'appel de l'honneur.* » Renoncer à ce catéchisme ne semble pas d'actualité. Mais au regard de ce qui touche le monde depuis janvier 2020, on est en droit de se poser la question : quelle grandeur y a-t-il pour un pays à vénérer un homme mort voici 200 ans quand ses étudiants crèvent de faim, quand la seule croissance galopante est celle de la misère et que, tous les jours, 300 de ses citoyens meurent d'un virus à qui on a ouvert toutes les portes ? On ne voit pas, sauf bien entendu à considérer que « *À chi mori, à chi s'allarga* » ne soit devenu la devise nationale du pays des Lumières, ce qui serait tout de même un peu étonnant au vu du grand amour porté aux langues minoritaires par l'exécutif parisien. Aux USA, le « *Make America Great Again* » fondait et expliquait par avance toute la déclinaison des sinistres pitreries commises par Trump pendant son mandat, y compris son criminel mépris de la pandémie. Biden a d'ailleurs redressé la barre sur ce point de manière spectaculaire sans invoquer la moindre « *greatness* ». Aux antipodes géographiques et politiques de la France, la Nouvelle-Zélande a montré ce qu'était sans aucun doute la vraie grandeur : le souci apporté à la santé et au bien-être des gens, y compris des « petites » gens, parce qu'aucun citoyen n'est « rien », parce que chaque vie compte. Peut-être parce que, comme le montrent aussi l'Islande ou Israël, pour un « petit » pays, la conscience de la valeur de chacun est rien moins que cruciale. Entre « *la grandeur à tout prix* » et « *Small is beautiful* », entre la poursuite d'une illusoire gloire et le respect de la vie de chacun, il serait peut-être temps de choisir, et osons le dire, de grandir. ■ **Eric PATRIS**

CORINNE MATTEI

CE 5 MAI QUI ÉTAIT AUSSI UNE FÊTE

La comédienne et metteuse en scène Corinne Mattei s'apprête à réaliser son premier court-métrage, 5 mai 1992, co-écrit avec Marie Murcia. Un film sur la catastrophe de Furiani, qui l'a personnellement touchée. Elle souhaite y évoquer ce 5 mai que nous avons tous oublié, celui de la joie des supporters fiers de soutenir leur club et d'assister à une demi-finale de Coupe de France.

Une interview de Christophe Giudicelli



Comment est né ce projet de court-métrage?

De mon histoire personnelle. Le 5 mai 1992 a marqué ma vie, j'ai perdu mon frère, il avait 27 ans. Depuis 29 ans, je subis ce drame et je vis avec. Quand nous avons commémoré les 20 ans de la catastrophe de Furiani, des journalistes de Marseille ont écrit un livre. J'avais rencontré un journaliste pour témoigner par rapport à mon histoire et je me suis dit que faire un film pouvait être le moyen de rendre un hommage d'une manière différente, cette fois-ci en images. Jamais encore je n'avais eu l'idée de raconter le 5 mai d'une autre manière que par des témoignages comme ceux qu'on pouvait faire lorsqu'on nous interviewait pour des commémorations. J'avais trouvé très cinématographique cette rencontre avec ce journaliste qui n'avait rien à voir avec cette histoire et qui recueillait tous ces témoignages. Du coup, il se prenait une décharge très forte et c'est cet aspect-là qui fait très film, c'était surréaliste. Tout est venu de là.

Vous avez une relation personnelle avec le 5 mai. Comment se détacher de cet évènement dans le travail d'écriture?

C'est très compliqué. Le fait d'être co-auteur, avec Marie Murcia, m'a aidée à ne pas être toute seule face à cette histoire qui m'est tellement personnelle et douloureuse. La difficulté la plus importante, c'est que ce n'était pas seulement mon histoire, ce qui était très lourd à porter. Le 5 mai, c'est l'histoire de beaucoup de gens.

Nous avons l'habitude de voir des documentaires sur la catastrophe de Furiani, vous avez fait le choix de la fiction.

Nous n'avons pas du tout pris de personnages qui ont existé, car c'est tellement compliqué de traiter de Furiani... Nous avons fait un mélange de tous les témoignages que nous avons pu avoir, pour en faire des personnages de fiction.

Sans entrer dans les détails, de quoi parle votre film?

Il raconte l'histoire d'un petit garçon de 8 ans qui, lors de cette journée du 5 mai 1992, va vivre deux évènements très forts. Le premier, c'est de fêter son anniversaire, et il se trouve que Bastia est en demi-finale de la Coupe de France contre l'Olympique de Marseille. Son rêve est d'aller assister à cette rencontre et voir le Sporting à Furiani. Pour son cadeau d'anniversaire, son papa, qui est journaliste sportif, souhaiterait

l'y emmener et partager ce moment historique avec lui. Mais sa mère, qui craint plus des débordements ou des bagarres, s'oppose à ce que ce petit garçon aille voir le match. On traverse cette journée du 5 mai à travers le regard de cet enfant de 8 ans.

La catastrophe de Furiani est un évènement compliqué par ses aspects sociétal, politique et judiciaire. Est-ce que cela bride l'écriture?

Pas tellement, car j'ai vraiment opté pour quelque chose qu'on a tendance à oublier et que nous n'avons plus trop en mémoire. C'est justement cette journée festive du 5 mai, ce moment d'avant. Nous avons tous en tête le drame et malheureusement, je l'ai subi comme beaucoup de gens. Je me suis dit: «*je veux revivre cette journée d'une manière différente*», me la rappeler sous l'angle de la fête. Avant de basculer brutalement dans l'horreur, on était encore dans la joie. Je me rappelle les derniers moments de mon frère, juste avant qu'il aille au match. Je l'avais eu au téléphone et il me disait: «*je vais faire la fête*». Ces mots sont restés dans ma mémoire. Avant de basculer dans l'horreur, tous les supporters avaient en tête cette idée de faire la fête. Le film traite de ça. Il raconte aussi combien ça a été tellement important pour la Corse. Des personnes qui ne seraient pas allées au match, qui ne sont pas des supporters assidus, y sont allées. Même si on ne connaissait rien au football, on voulait faire partie de ce moment historique pour le Sporting. Au vu de l'importance de l'évènement, plein de jeunes qui n'allaient pas forcément au stade y sont allés

Ce court-métrage sera le premier film de fiction sur le 5 mai 1992. Près de 30 ans après le drame, la mémoire est toujours vivace. Ça ne vous met pas une pression supplémentaire?

J'essaie de ne pas l'imaginer comme ça. Je réalise tellement ce court-métrage avec mon cœur. Je le fais en étant certaine des bienfaits de ce film. Ce n'est pas pour faire oublier ce qui est arrivé, mais pour nous éloigner de ces images terribles, de cette tribune effondrée que nous aurons toujours en tête et de ce qui en a découlé après. C'est aussi de montrer la ville en fête, les supporters en joie, la jeunesse dans la rue. Tout le monde était réuni pour une bonne raison. C'est une façon d'exorciser cette horreur vécue à partir de 20h20.

«Même si on ne connaissait rien au football, on voulait faire partie de ce moment historique pour le Sporting.»



«On veut se donner tous les moyens, pour avoir un film de grande qualité. Même si c'est un court-métrage, nous y mettons autant d'énergie que pour un long métrage.»

À qui s'adresse ce film? Quel est son objectif?

Faire du bien à ceux qui ont vécu ce drame comme je l'ai vécu. Ça va faire du bien de voir cette journée un peu différemment. Je me dis aussi que ça peut servir d'outil pédagogique à tous ceux qui n'ont pas connu cette journée. On ne l'aborde pas de manière journalistique ni sous un angle documentaire, mais nous sommes vraiment au cœur de ce que les gens ont pu vivre. Ce n'est pas une analyse, on est au cœur de l'action. C'est aussi pour le détacher de toutes les polémiques qui ont suivi, comme l'aspect politique et judiciaire. Ce qui m'a intéressée, c'est de remettre l'humain au cœur du film. C'était une façon de faire quelque chose et le cinéma permet de remonter le temps et de raconter cette journée différemment.

C'est un «film d'époque» que vous allez réaliser. Comment recréer cette ambiance?

Ça va être toute la difficulté, car effectivement, il faut recréer quelques décors pour coller au plus près. Effectivement, 30 ans après, tout a changé. Les abords du stade ont changé, le stade aussi mais également les intérieurs des appartements, les bars. Il y a un énorme travail de recréation à faire. Les costumes aussi, car on ne s'habille plus de la même façon. C'est une véritable reconstitution, comme un film historique.

Comment se déroule le travail de documentation et de reconstitution?

Je demande au maximum des images d'archives pour qu'on puisse coller au plus près et que l'on puisse reconstituer tout ça. On ne veut pas être créatif là-dessus. On veut vraiment recréer toute cette ambiance et cette atmosphère des années quatre-vingt-dix. Au-delà de l'esthétique du film, il faut aussi recréer cette ferveur qui avait envahi les rues de Bastia. Ça va être beaucoup de travail, avec beaucoup de figurants. Pour les voitures, on va lancer un appel à toutes les personnes qui ont gardé des véhicules de cette époque afin de tourner des scènes avec des supporteurs assis sur les portières ou sur le toit. On ne peut pas prendre des voitures d'aujourd'hui. Pour les vêtements, c'est pareil, il nous faut tous les éléments de cette époque-là. En 30 ans ça a tellement évolué... Même la ville, il y a des lieux qu'on ne pourra pas filmer, on va être obligés de tricher sur les angles de caméra afin de ne pas voir les nouvelles constructions.

Pour aider au financement du court-métrage, produit par Pastaprod, vous lancez une cagnotte participative sur la plateforme Move. corsica.

C'est nécessaire. Je pense que si on ne l'avait pas fait, les gens auraient été un peu frustrés. On s'était dit que quoi qu'il arrive, les personnes qui ont envie de participer à ce film pourraient le faire. On aurait mis une petite cagnotte. Mais c'est quand même nécessaire, parce que toute cette reconstitution de décors, de costumes, ça coûte vraiment beaucoup d'argent. On a vraiment besoin de ce complément de budget pour réaliser et tourner ce film dans les meilleures conditions. On veut se donner tous les moyens, pour avoir un film de grande qualité. Même si c'est un court-métrage, nous y mettons autant d'énergie que pour un long métrage.

Vous êtes aussi engagée dans le collectif du 5 mai, comment voyez-vous l'avenir de ce film? Une fois sorti, permettra-il de faire passer le message porté par le collectif, notamment pour les nouvelles générations?

Je l'espère, car le collectif du 5 mai œuvre dans les centres de formation des joueurs. Il œuvre pour transmettre et expliquer ce qu'a été le 5 mai 1992, et je me dis que si demain nous réussissons ce film, il pourrait s'inscrire dans cette transmission et appuyer le discours du collectif, sur ce qu'a été ce jour du 5 mai 1992, qui a transporté plusieurs générations au stade pour se transformer en cauchemar. Un outil pédagogique que l'on pourrait aussi mettre à disposition de l'université, car beaucoup de jeunes ne savent pas ce qu'est la catastrophe de Furiani.

Pensez-vous que votre film puisse faire bouger les lignes sur le 5 mai 1992?

Je l'espère et j'espère que certains comprendront une fois pour toutes que ce drame n'est pas que régional mais qu'il est également national. Même si le film ne traite pas de tous les aspects, il est fait aussi pour dire les choses, rappeler l'importance du respect de chacun et de la sécurité. Car malgré tout, on sent que quelque chose ne va pas. Nous parlons de cette tribune montée en dix jours. Même si on est dans la fête, on sent que quelque chose ne tourne pas rond. Nous l'avons dit: «Plus jamais ça», et il faut qu'on comprenne bien ce qu'a été cette journée. ■

«Ce qui m'a intéressée, c'est de remettre l'humain au cœur du film. .

Pour en savoir plus sur le projet ou y contribuer : <https://www.move.corsica/fr/5mai1992>



FUTURE CENTRALE D'AJACCIO

« ELLE SERA ALIMENTÉE EN GAZ NATUREL »

Depuis plusieurs mois, les bruits de couloir quant au mode d'alimentation de la future centrale d'Ajaccio se font de plus en plus pressants. En novembre dernier, *Corse-Matin* évoquait ainsi la possibilité que le choix final se porte sur du biocarburant à la place du gaz promis, ce qui n'avait pas manqué d'attiser la colère des associations de défense de l'environnement. Aujourd'hui encore la situation reste floue, au point que lors de la séance de questions orales de la session du 30 avril dernier, le conseiller territorial de Per l'Avvene, Xavier Lacombe, a interrogé l'exécutif sur ce point. « *Nous allons examiner au cours de cette session la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui pourtant n'apporte pas les réponses détaillées et attendues concernant l'alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto en gaz naturel, a-t-il argué. Il semblerait que l'État cherche à gagner du temps et soit embarrassé par cette question. Ainsi, on peut penser que l'arrivée du gaz naturel en Corse et notamment à Ajaccio soit plus qu'hypothétique. Quel est votre plan B si, comme nous le pressentons tous dans cette Assemblée, le gaz ne devait pas arriver à Ajaccio ?* ». « *Je vais vous rassurer d'entrée ainsi que ceux qui doutent: la nouvelle centrale d'Aiacciu sera alimentée en gaz naturel* », lui répondra Jean Bianucci, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), en rappelant le processus qui a validé ce projet. « *Une délibération de la CRE du 16 janvier 2020 assure la prise en charge financière de l'alimentation en gaz naturel. À la suite, un appel d'offres pour l'alimentation des centrales d'Aiacciu et de Lucciana a été lancé par l'État. Cette procédure est strictement de son ressort et cadrée par des règles de droit* », a par ailleurs souligné le président de l'AUE en précisant que c'est cet appel qui « *a vocation à détailler techniquement l'alimentation des centrales* ». Soutenant qu'aucun « *élément probant en dehors des bruits de couloir ne nous permet à ce jour de remettre en cause les engagements de l'État sur ce dossier* », il a assuré que « *du point de vue technique, il n'y a pas de contrainte insurmontable. D'un point de vue politique, déontologique, technique je ne vois pas pourquoi ce qui peut se faire à Lucciana ne pourrait se faire à Aiacciu* ». ■ MP

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

AJACCIO: LA PÉNÉTRANTE EN BONNE VOIE?

Ajaccio bientôt décongestionnée de ses sempiternels embouteillages? C'est en tous cas la conviction de la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borromei. Le 30 avril, répondant à une question orale de Christelle Combette (Per l'Avvene) sur le projet de création d'une passerelle supérieure au-dessus du giratoire de Bodicione dans le cadre des travaux de la « *pénétrante* » d'Ajaccio, elle a rappelé que « *La situation des infrastructures routières du grand Aiacciu est un sujet récurrent de nos échanges tant elle est critique en raison de l'absence de stratégie globale et des faibles investissements consentis sur des temps longs par les différents maîtres d'ouvrage concernés* ». Déplorant un « *abandon de la rocade par la ville* », « *pas d'investissements concernant l'ex-CTC et l'ex-CD2A* » alors même que « *cette aire connaît une explosion démographique conduisant un accroissement des flux saturant le réseau déjà insuffisant* », la présidente de l'OTC a souligné qu'en 2015 « *13 ans après le démarrage du PEI, d'un montant prévisionnel consacré aux routes de plus d'un milliard d'euros, aucun projet routier sur le grand Aiacciu n'avait été présenté au Corepa. À partir de 2016, nous avons décidé en ce qui concerne la dernière tranche du PEI, de consacrer au grand Aiacciu un montant initial de 80 millions d'euros, ce qui représente 80 % du volume routier, porté ensuite à 98 millions d'euros* ». Appuyant sur le fait que des « *études opérationnelles ont été lancées pour régler les principaux sujets ajacciens non traités depuis le schéma routier de 2015* », Vanina Borromei a fait valoir que « *grâce à ces nouvelles infrastructures, et en agissant sur les comportements et les services, on peut considérer que la congestion d'Aiacciu est en voie de règlement* ». Au sujet de la dernière tranche des travaux de la voie nouvelle de Caldaniccia elle a par ailleurs détaillé qu'après notamment l'enquête publique qui s'est déroulée en décembre 2019, la modification simplifiée du PLU d'Aiacciu, approuvée par le conseil municipal en novembre 2020, et la déclaration de projet et l'arrêté de DUP intervenus en décembre 2020, l'arrêté d'autorisation unique environnemental a été enfin pris le 23 avril par le préfet de Corse. « *Prochaine étape: il sera sollicité l'arrêté de cessibilité préalable au lancement de la phase judiciaire des procédures d'expropriation. Sauf recours, les premières consultations de travaux seront lancées en 2022 pour un début de travaux dans la foulée* », a-t-elle conclu en précisant que l'opération s'élèvera à un peu plus de 40 millions d'euros. ■ MP



CRÉATION D'UN CHU

PROPOSITIONS POUR L'HORIZON 2030

«**Le meilleur médecin, c'est l'avion.**» C'est afin de mettre définitivement au passé cette affirmation que, lors de la session du 29 avril, la présidente de la commission des politiques de santé, Danielle Antonini, a présenté un rapport visant à faire la synthèse d'un cycle de travaux entrepris pour la création d'un Centre hospitalier universitaire [CHU] en Corse à horizon 2030. «*De la crise sanitaire pandémique que nous vivons depuis un an, la commission a retenu deux enseignements qui ont éclairé ses travaux quant à la création d'un CHU (ou CHRU) en Corse. D'une part, que la CdC avait parfaitement démontré, dans la période récente, qu'elle était en capacité d'être une force de propositions en matière de stratégie territoriale de santé, et d'autre part, que l'application du principe fondamental d'égal accès aux soins pour tous était plus que jamais d'actualité*», a-t-elle introduit. Rappelant que «*la Corse est la seule région française à ne pas posséder un établissement de type CHU*» et ce «*alors même qu'elle souffre d'une insuffisance criante en matière d'offre et d'équipements hospitaliers*», Danielle Antonini a indiqué que ces travaux ont visé à «*dégager et à préciser les conditions et les étapes indispensables du processus qui permettrait la création*» d'un CHU en Corse ainsi qu'à «*prendre en compte au plus près l'ensemble des spécificités insulaires, tant hospitalières, universitaire, administratives, qu'en termes de besoins de soins présents et à venir de sa population*». Grâce à un large travail d'audition de l'ensemble des acteurs des secteurs concernés, trois axes de travail à mettre en œuvre à court et à moyen terme ont ainsi fait l'objet de propositions de la commission : la création d'une structure de portage juridique intermédiaire qui fédérerait les établissements hospitaliers ; l'extension des études de médecine à un premier cycle complet et le développement de la recherche au sein de l'Université de Corse ; et une évaluation des services hospitaliers pour déterminer lesquels pourraient rapidement devenir des services hospitalo-universitaires. «*En lançant ce cycle de travaux sur la création d'un CHU à horizon 2030, l'objectif était de proposer un chemin réaliste et cohérent sans jamais minimiser les difficultés à surmonter. Si les débats ont été aussi fructueux, c'est que pour l'ensemble des participants, la création d'un CHU en Corse est apparu comme le moyen le plus sûr, sinon l'unique de porter à un haut niveau l'offre des soins hospitaliers auxquels la population corse a droit*», a conclu Danielle Antonini. ■ MP

FLUX SANITAIRES

SOUTIEN UNANIME À INSEME

«**Rattraper sans délai cette erreur.**» C'est le mot d'ordre que Gilles Simeoni et l'Assemblée de Corse ont entendu faire passer au gouvernement lors de la session du 29 avril. Suite au déplacement sur l'île de Jacqueline Gourault, le 27 avril dernier, lors duquel la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales était revenue sur les engagements de l'État quant à la prise en charge du second accompagnateur d'un enfant malade, l'hémicycle a souhaité apporter son soutien à Inseme à travers une résolution solennelle après avoir longuement rencontré les représentants de l'association. Soulignant que sur les 26 000 déplacements médicaux vers le continent enregistrés chaque année, 3 000 de ces déplacements concernent des enfants, et qu'un «*enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents auprès de lui*», le texte pointe ainsi que «*la prise en charge des déplacements médicaux relève du droit commun*» et que l'iniquité de traitement qui existe «*entraîne des ruptures du parcours de soins, des phénomènes de précarité et de renoncement aux soins*». Par ailleurs, à travers cette résolution, il est rappelé que la prise en charge du second accompagnateur d'un enfant malade, «*combat le plus ancien de l'association Inseme*» qui soutient activement depuis de longues années les familles qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale, avait été acté en mai 2019 par la ministre de la Santé Agnès Buzyn qui avait annoncé qu'un décret viendrait consacrer ce nouveau droit. Un point que le Président de la République, Emmanuel Macron, avait validé lors de sa venue en Corse en septembre 2020 en assurant que le décret serait bientôt publié. De facto, à travers ce texte, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont demandé à l'unanimité à l'État «*de respecter les engagements pris devant les Corses*». «*Il faut que cette erreur soit réparée au plus vite par la rédaction, l'adoption et l'entrée en vigueur de ce décret*», a martelé Gilles Simeoni. ■ MP

LANGUE CORSE

Deux écoles immersives à la rentrée 2021-2022

L'association Scola corsa lance une filière d'enseignement immersif en langue corse. Deux premières écoles vont ouvrir dès la rentrée scolaire 2021-2022; chacune sera animée par une antenne locale de l'association, en impliquant les parents. La première sera située à Biguglia, dans des locaux mis à disposition par la commune dans l'enceinte de l'école Simone-Peretti, et concerne des élèves de maternelle 1^{er} et 2^e niveau (enfants de 3 et 4 ans); le projet est porté par l'association Scola Corsa di Biguglia présidée par Alain Gherardi. Un second site est en cours de structuration à Bastia et annoncera sa localisation d'ici peu, le projet est porté par l'association Scola Corsa di Bastia présidée par Pasquale Castellani. Scola Corsa a choisi de s'inscrire dans le droit fil d'expériences positives telles que celles développées au Pays Basque (Seaska) et en Bretagne (Diwan) où la filière scolarise des enfants (plus de 8000 sur l'ensemble des deux régions) de la maternelle au baccalauréat. La pédagogie de ces écoles est celle de l'immersion totale en maternelle et CP, avec une introduction progressive de l'apprentissage du français à compter du CE1. Cette méthode, font valoir ses promoteurs, «*donne des résultats probants sur tous les plans: acquisition de la langue minoritaire de façon active (les enfants deviennent des locuteurs naturels de la langue); maîtrise de la langue française (lors des tests de l'Education nationale, les compétences des enfants des écoles immersives ont été jugées meilleures que celles de ceux du cursus monolingue); dans les autres compétences aussi (lire, compter, etc.) les résultats sont très bons. L'excellence de la filière est aussi attestée au collège, puis au lycée, par les résultats aux examens, notamment le baccalauréat.*» Scola Corsa a adhéré au réseau Eskolim - dont il est désormais la sixième branche - qui dispose de son propre centre de formation, l'Institut supérieur des langues de la République française, qui prend en charge la formation des enseignants et leur permet d'acquérir les compétences nécessaires à ce type d'enseignement. Scola Corsa bénéficiera donc de l'appui de cette structure homologuée par le ministère de l'Education nationale. L'enseignement immersif pratiqué par le réseau est un enseignement associatif, laïc et gratuit. Eskolim a construit son développement sur la base de la contractualisation avec l'État telle qu'elle est prévue par les textes en vigueur. Dans ce cadre, les enseignants relèvent de l'Education nationale dès l'instant que la filière Scola Corsa aura pu contractualiser avec l'Etat (comme l'ont fait les filières basque, bretonne, catalane, occitane et alsacienne avant elle) et reçu son agrément. Cette contractualisation peut intervenir au terme d'une période probatoire (3 ans en moyenne) durant laquelle Scola Corsa devra apporter, lors d'inspections diligentées par le Rectorat, la preuve de sa capacité à assumer les obligations réglementaires et programmatiques demandées par l'Éducation nationale. Durant cette période probatoire, pour faire face à une charge budgétaire lourde, Scola Corsa entend faire appel au crowdfunding, au mécénat, ou au soutien des collectivités (communes, CdC). ■ AN

Les chiffres de la semaine

26

propositions formulées pour l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur de l'aide à domicile, dans un rapport du président de l'Assemblée de Corse. Revalorisation des salaires, meilleure prise en compte du temps de travail, des frais professionnels et de l'évolution des carrières, attention accrue portée au bien-être au travail sont les axes principaux de ce document adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.

Les chiffres de la semaine

14

millions d'euros: montant prévisionnel pour 2021 des autorisations de programme pour les actions «Habitat-Logement» de la CdC. Le 30 avril, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité une modification du règlement d'aide au logement: soutien aux communes et EPCI majoré; aide à la primo-accession des jeunes à la propriété améliorée; nouveaux dispositifs tels que l'aide à la création par les communes de logement social étudiant.

CRÉATION D'ENTREPRISE

4^e ÉDITION DU CONCOURS START'IN CORSICA

Le 28 avril, la Fondation de l'Université de Corse et le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépite) de Corse ont lancé la 4^e édition du concours Start'in Corsica. Dans l'objectif d'accompagner, voire susciter la localisation et la concentration d'entreprises innovantes en Corse et de favoriser ainsi le développement d'un écosystème territorial de l'innovation, ce concours créé par la Fondation de l'Université de Corse s'adresse aux étudiants et aux jeunes diplômés de moins de 30 ans issus d'un établissement de l'enseignement supérieur, porteurs d'un projet de création d'entreprise ou ayant créé une entreprise de moins de 3 ans à caractère innovant et à fort potentiel de développement pour le territoire Corse. Les candidatures seront examinées sur dossier et présélectionnées par un jury composé d'experts et de professionnels, sur la base de différents critères: caractères innovant du projet, faisabilité, perspectives de développement, impact sociétal du projet [retombées économiques et sociales] pour la Corse et qualité de l'équipe projet. L'appel à candidature sera clôturé le 11 juin, pour une première sélection de finalistes prévue au 18 juin. Les lauréats, désignés le 2 juillet, recevront une dotation financière pouvant aller jusqu'à 20 000 €. ■ AN

Savoir + : fondazione.universita.corsica

COMMÉMORATION ET VISIBILITÉ EN LIGNE

NAPOLÉON, ENFANT PRODIGE... DE GOOGLE?

À l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}, la plateforme d'analyse de la visibilité en ligne Semrush, s'est penchée sur la popularité de ce personnage historique auprès des Français en examinant les recherches effectuées sur Google.fr en 2020: quelles sont les questions les plus posées à son sujet? quelles sont les thématiques qui lui sont le plus associées? quelle est le degré de popularité de Napoléon par rapport à d'autres souverains, dirigeants ou chefs militaires français? Pour chaque mot-clé, Semrush a comptabilisé les recherches effectuées puis établi une moyenne mensuelle. Au nombre des questions les plus fréquentes, c'est tout simplement «qui est Napoléon Bonaparte?» qui figure en tête des requêtes avec une moyenne de 1502 recherches mensuelles. Parmi les mots clés les plus recherchés le concernant, figurent des épisodes-phares de sa vie: le coup d'état du 18 brumaire comptabilise 3312 recherches par mois, tandis que son sacre suscite 14757 recherches. Les mots «code civil napoléon» ont fait l'objet de 1093 requêtes en moyenne. Les batailles les plus célèbres qu'il ait menées attirent également la curiosité: la victoire d'Austerlitz, bien sûr (22 654 recherches, mais plus encore la défaite de Waterloo (30 778 recherches par mois). Autres sujets de curiosité, le «tombeau de Napoléon» (2250 requêtes par mois) et le «cours du napoléon or» qui a suscité une moyenne de 1337 recherches mensuelles l'an passé. Toutefois, en termes de popularité, avec un total moyen de 42 479 recherches mensuelles, Napoléon n'obtient que la 4^e place, loin derrière le général de Gaulle (1^{er} avec 147 757), le «Roi Soleil» (2^e avec 94 214 recherches) et Charlemagne (3^e avec 79 214). ■ AN

PATRIMOINE NATUREL

Une exposition consacrée à la vallée du Taravo

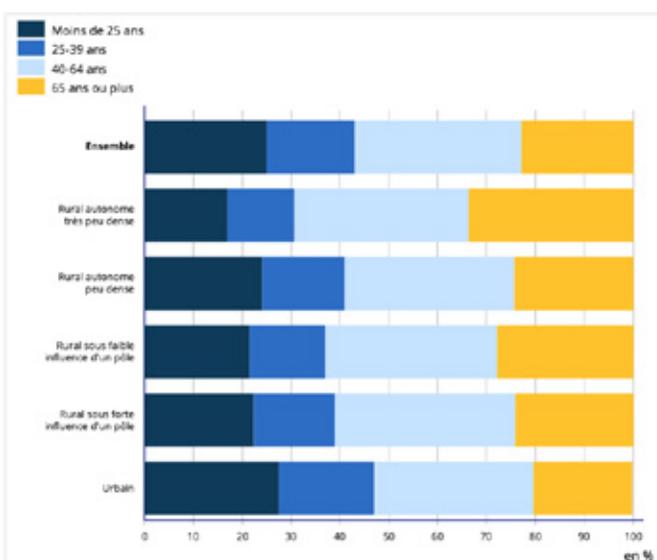


Long d'environ 65 kilomètres, le Taravo, troisième fleuve de Corse, trouve ses origines à près de 1580 mètres d'altitude, au nord du Monte Grosso, sur le territoire de la commune de Palneca. Son bassin versant intègre ou intersecte divers espaces marqués par une grande diversité d'espaces naturels à forte valeur environnementale : onze zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et cinq sites Natura 2000. Les recherches archéologiques [Filitosa, Settiva, Foce, notamment] montrent que la vallée était habitée depuis des millénaires et qu'une société agro-pastorale s'y était installée en plaine dès la Préhistoire, évoluant progressivement vers une société agro-sylvopastorale. Classé « espace sensible de Corse », le fleuve est labellisé « Sites rivières sauvages ». La Collectivité de Corse, organisme gestionnaire du Taravo et membre du Réseau des rivières sauvages, a choisi de mettre ce patrimoine naturel mais aussi historique en lumière, au travers d'une exposition de photographies intitulée *Taravu, una vaddi in lascita, une vallée en héritage*. Dans le cadre de la démarche de préservation et de valorisation menée par la Collectivité de Corse, ce fleuve sauvagé de Corse a fait l'objet d'une série de photographies subaquatiques réalisées par Yannick Gouguenheim, technicien de rivière, diplômé en gestion des espaces naturels et biologie appliquée aux écosystèmes mais aussi lauréat de plusieurs concours internationaux de photographie. Depuis le 3 mai et jusqu'au 30 juin 2021, ces vues sont exposées en plein air à Ajaccio, sur les grilles de l'hôtel de la Collectivité de Corse et de la préfecture. Afin de faire découvrir cette vallée et les différentes actions de préservation mises en œuvre, la Collectivité de Corse projette également d'inaugurer cette année un parcours de découverte. En parallèle, tout au long de l'année 2021, une exposition itinérante d'une cinquantaine de photographies sera présentée dans les communes de la vallée du Taravo. ■ AN

SOCIÉTÉ

Le rural corse, prépondérant et sous-peuplé

Une récente analyse de l'Insee Corse* dresse le portrait d'une île où les communes rurales occupent l'essentiel du territoire mais représentent moins de la moitié de sa population. La Corse est en effet la région française où la part des communes rurales est la plus importante : 96,7 % contre seulement 88 % au niveau national, ce qui la place au premier rang des régions rurales devant la Bourgogne-Franche-Comté. Mais, malgré l'étendue géographique des communes rurales, celles-ci concentrent seulement 46,9 % de la



Lecture : Parmi les habitants du rural autonome très peu dense, 33,7 % sont âgés de 65 ans ou plus.
 Champ : Corse, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020
 Source : Insee, recensement de la population 2017

moitié de la population régionale. C'est plus que la moyenne pour la France entière (32,8 %) mais loin derrière des régions telles que la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne ou la Nouvelle-Aquitaine, où plus de la moitié des habitants sont installés dans des communes rurales. L'espace rural qualifié d'autonome (sous faible influence d'un pôle d'emploi et qui voit entre 15 % et 30 % de ses actifs aller y travailler) très peu dense regroupe 5,4 % de la population et se distingue par une surreprésentation des seniors (un tiers de la population a plus de 65 ans et seulement un sixième a moins de 25 ans) et des personnes seules (un ménage sur cinq). À l'inverse, les couples avec enfants y sont nettement sous-représentés. Si ces caractéristiques sont propres au rural, elles sont davantage marquées en Corse que dans les autres régions. En revanche, les actifs notamment les cadres et couples avec enfants, privilégient le rural sous forte influence des villes qui offre un meilleur accès aux services. La croissance démographique de ces territoires péri-urbains est ainsi la plus rapide et ils rassemblent désormais 12,9 % des résidents insulaires. Globalement, note l'Insee, l'équilibre entre espace rural et urbain a peu évolué ces dix dernières années. Seuls les espaces sous forte influence d'un pôle ont gagné progressivement du terrain (0,9 point de population en dix ans). ■ AN

*Le rural en Corse : l'essentiel du territoire mais un habitant sur deux, par Déborah Caruso et Thomas Dubuis.

Bicentenaire et autres commémorations

Difficile de l'ignorer, cette année 2021 marque le bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}. Mais elle est aussi celle des 100 ans de la mort de Camille Saint-Saëns qui, à défaut d'être «*enfant prodigue de la gloire*», fut un jeune prodige: il donna son premier concert à l'âge de 10 ans, livrant une interprétation très personnelle du *concerto n° 15 K.450* de Mozart. Il fut, aussi, le précurseur d'un genre musical désormais incontournable, la bande originale de film, en étant le premier compositeur de renom à composer tout spécialement pour une œuvre cinématographique, *L'assassinat du duc de Guise*. Un film muet sorti en 1908, réalisé par André Calmettes et Charles Le Bargy, dans la distribution duquel figure un certain Albert Dieudonné, resté dans les mémoires pour avoir interprété «le» *Napoléon* d'Abel Gance en 1927. Rôle avec lequel il n'en avait pas complètement fini puisqu'il devait incarner l'empereur en 1941 (il y a 80 ans, donc), donnant la réplique à Arletty dans le *Madame Sans-Gêne* de Roger Richebé. Difficile, décidément, d'échapper à Napo... Mais revenons à Camille, auquel Gallica, le site numérique de la Bibliothèque nationale de France, a entrepris, à l'occasion du centenaire de sa disparition, de rendre un hommage, en présentant les archives dont elle dispose sur ce compositeur. Il y a là des partitions (près de 700, dont certaines sont autographes), des correspondances, des photographies (il fut un des musiciens les plus photographiés de son temps), dont celle prise dans l'atelier de Nadar, où on le voit en compagnie de sa chienne Dalila ou celle d'une représentation de son opéra *Déjanire*, donnée aux arènes de Béziers en 1898. Également une riche iconographie (dessins de décors et costumes, affiches, photos de représentations) en lien avec ses treize opéras, de *Samson et Dalila* à *Les Barbares* (créé il y a 120 ans). On découvre aussi, grâce à ce fonds, un aspect un peu moins connu de Saint-Saëns, son amour du dessin. Il se plaisait en effet à émailler ses lettres ainsi que parfois ses partitions manuscrites, de motifs ornementaux, de lettres ornées ou de caricatures ou à offrir des dessins aux enfants de son ami et confrère Gabriel Fauré, notamment son fils, Emmanuel Fauré-Frémiet, pour lequel il crayonnait grenouille, créature antédiluvienne, arbres ou portraits et caricatures. De quoi donner envie de ré-écouter *Le carnaval des animaux*.

Oui, mais «le» bicentenaire, dans tout ça? Patience... le blog de Gallica permet d'y revenir par la bande, via une série de billets consacré aux grands chirurgiens, avec l'évocation de Dominique-Jean Larrey, à qui l'on doit d'avoir jeté les bases de la médecine d'urgence et imaginé des services d'ambulances volantes sur les champs de bataille, en suivant le général Bonaparte puis l'empereur dans ses campagnes. Il y œuvra sans s'arrêter à des considérations telles que le rang social, la hiérarchie ou le camp, soignant en priorité les blessés les plus graves, qui qu'ils soient. Il constitua une collection de quelques 900 ouvrages sur l'histoire de la Révolution et de l'Empire ainsi que sur les vies de Napoléon 1^{er}, Napoléon III et de leurs familles, qui fut léguée à la Bibliothèque nationale. ■ PMP

Savoir + : <https://gallica.bnf.fr/>



Photo Gallica/BNF

Napoléon Bonaparte

Il fait preuve d'une aptitude à la patience qui confine au surhumain. Il peut se fondre dans la vie urbaine, voire mondaine, aussi bien que dans le quotidien d'une exploitation agricole reculée; boire le thé en dégustant des gâteaux à la crème avec autant de facilité qu'il se transforme en garçon de ferme ou déchiffre les traces d'un crime dans le plus inhospitalier des déserts. Cet homme, c'est Napoléon Bonaparte, «Bony» pour ses nombreux amis, le Sherlock Holmes du bush. Né d'une mère aborigène et d'un père blanc sous la plume d'Arthur Upfield, il emmène le lecteur à travers toute l'Australie, au fil de 29 romans publiés entre 1929 et 1960. Mais bien plus qu'un simple cadre touristique et conventionnel, le pays et ses habitants, qu'ils soient issus de l'immigration ou fils des peuples premiers de l'île continent sont les protagonistes les plus marquants de cette œuvre. Mort en 1964, Upfield n'a jamais utilisé le terme de «polar ethnologique», mais Tony Hillerman* le considérait comme le fondateur du genre. Chacune des aventures de Bony révèle un pan de l'Australie, sa géologie, sa nature aride ou luxuriante et surtout la vie quotidienne des gens qui la peuplent. Pour résoudre chaque énigme, l'inspecteur, qui se juge lui-même piètre policier mais excellent enquêteur, utilise autant, sinon plus, les méthodes ancestrales de son peuple maternel que les ressources de la police scientifique de l'époque, et son ultra-sensibilité participe autant que son intelligence à ses succès. C'est cette connaissance approfondie des Australiens de tous horizons qui donne toute sa force aux ouvrages d'Upfield. Sans elle, la mécanique serait restée grippée et un tantinet artificielle mais l'auteur, respectant en cela la grande tradition du polar, menait une existence bigarrée, entre scolarité bâlée, guerre, emplois de journalier dans le bush et rencontres avec une multitude de gens singuliers, dont son ami Tracker Leon, métis employé par la police comme... traqueur, avec lequel Upfield échangeait des livres, parmi lesquels une biographie d'un Ajaccien célèbre. ■ EP

*Auteur des romans mettant en scène les policiers navajos Joe Leaphorn et Jim Chee.





CREATION SOCIETE

N° 01



Société par Actions Simplifiée
**" Alain SPADONI & Associés,
Notaires "**,

Titulaire d'un Office Notarial
à Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, Avenue Eugène Macchini,
Immeuble "Le Régent"

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 12 avril 2021, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 21 avril 2021, réf 2A04P31 2021 N 00232 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : 4M.

Le siège social est fixé à : Ajaccio (20000), Chez Madame MANCINI, 8, Cours Grandval.

Durée : 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1.000,00 EUR)

Le gérant est Monsieur Jean-François MANCINI demeurant 8, Cours Grandval - 20000 Ajaccio.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis,

Maître Olivier LE HAY,
Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Dubettier-Grenier Conseil Capital : 500 € Siège social : Chiosu Novu, 20220 Sant-Antonino
Objet : Prestations de services, conseil, accompagnement et formation dans tout domaine non réglementé notamment dans les domaines de l'ingénierie et de la construction. **Président :** DUBETTIER-GRENIER Victor Chiosu Novu, 20220 Sant-Antonino **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS BASTIA Transmission des actions :** cession libre des actions de l'associé unique. **Admission aux assemblées et droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

N° 03

MARIANIMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Sulana
Route du Pero - 20130 Cargèse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 29/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : MARIANIMMO
Siège : Lieu-dit Sulana, route du Pero, 20130 Cargèse

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : L'activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités d'intermédiaires en achat, vente, recherche, échange, location ou sous location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis ; l'estimation et l'évaluation des biens immobiliers, la vente de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente et la location ou la sous location en nu ou meublé d'immeubles bâtis.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Gérance : M. Laurent MOREL, demeurant Lieu-dit Sulana, Route du Pero, 20130 Cargèse.

Immatriculation : RCS d'AJaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/04/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

BISTROT CANAILLES

Siège social : 20, rue Saint Charles, 20000 Ajaccio

Capital : 5.000 €

Objet : Toutes les activités de restaurant, traiteur, snack, vente de plats cuisinés à emporter ou à consommer sur place, alimentation générale ainsi que toutes transactions commerciales de vente d'objets, de meubles, de produits alimentaires ou de produits de restauration ou autres.

L'objet social inclut également la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, et toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : M. Nicolas MORAZZANI, 1, rue Forcioli Conti, 20000 Ajaccio

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

MDT MANAGERS

Siège social : 13, Lotissement Arbutetta Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia
Capital : 1€ **Objet :** Conseil et l'assistance à des entreprises. **Président :** Mme SANGES ROSE, 1162 Chemin de la Saint-Jean, Résidence les Jardins de Grima, 06240 Beausoleil. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BORGIO (20290) du 26.04.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BC AUTOMOBILES
Siège : Lieu-dit Rasignani, 20290 BORGIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Entretien automobiles, achats et reventes véhicules d'occasion, location de véhicules

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alain BARTHES, demeurant à Lieu-dit Rasignani, 20290 BORGIO

Directeur Général : Madame Noëlla CAMPOS, demeurant à Lieu-dit Rasignani, 20290 BORGIO

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SAINT-FLORENT, du 15 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : YOSOLEO

Siège social : Route Sainte-Catherine, Santa Maria, BP 38, 20217 Saint-Florent

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Sofia NAJ et M. Yoann VAUZELLE demeurant Route Sainte-Catherine, BP 38, 20217 Saint-Florent

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24/03/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PAO CAST

Objet social : Commercialisation, location et entretien de mobil-home

Siège social : Lieu-dit Monte Ortu, 20260 Lumio

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S :** Bastia. **Président :** Madame Julie CASTEL demeurant Lieu-dit Monte Ortu à Lumio.

N° 09



**OFFICE NOTARIAL DE BORGIO,
Maître Pierre GABRIELLI,**
Notaire - Officier Public Ministériel
Associé au Sein de la
Société par Actions Simplifiée
dénommée

« **JURIS NOTAIRE CONSULTING
OFFICE NOTARIAL DE BORGIO** »

Titulaire d'un Office Notarial à BORGIO
(Haute-Corse), Avenue de BORGIO,
Domaine du Levant III, Bâtiment C.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée «JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO» titulaire d'un Office Notarial à BORGIO (20290), Avenue de BORGIO, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 16 avril 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI PARATELLA.

Le siège social est fixé à : Patrimonio (20253), Paratella.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Apport[s] en numéraire :

MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Le montant total des apports s'élève à MILLE EUROS (1000,00 EUR), somme égale au montant du capital social.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Anne CHERUBINI demeurant à Patrimonio (20253), Paratella.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le notaire.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LéAnna

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros
SIEGE SOCIAL : Centre d'Activités du Stabiacciu, Lieu-dit Mazzetta, 20137 Porto-Vecchio.

OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

GERANCE : Mme Anne BATTESTI, Finaghju, Palavesa, 20137 Porto-Vecchio et Mme Léa CULLUS, Lieu-dit Chiosu, Pianelli, 20137 Porto-Vecchio

CESSION DE PARTS : Soumise à agrément à l'égard de tous
RCS : Bastia.



Société

MAY AUDIT ET CONSEIL

Société d'Avocats

18, rue de la Poêle Percée

28000 Chartres - Tél : 02.37.18.05.50

4, Rue Pothier - 45000 Orléans

Tél : 02.38.66.81.48

Suivant acte sous seing privé en date à Saint Georges-sur-Eure du 16 mars 2021 avis est donné de la constitution de la Société « FAMILLE DANTAN ». Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : « FAMILLE DANTAN »

Objet : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. La gestion, l'administration de toute filiale. - **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. **Siège social** : 25 Domaine de Trinita - 20137 Portovecchio - **Capital** : 10.800 €. **Gérance** : Monsieur REPESE Reynald demeurant 8 Rue de l'Etang - 28190 St-Georges-sur-Eure, Madame DANTAN Camille demeurant 2 Rue des Bords de l'Eure - 28190 St-Georges-sur-Eure, Madame DANTAN Laëtitia épouse MOLLIER demeurant 14 Bis Rue François Lepine - 28600 LUISANT, et Madame DANTAN Marjory épouse LEVRIER demeurant Rue Henri IV - 28190 St-Georges-sur-Eure ont été nommés statutairement cogérants pour une durée indéterminée **Immatriculation** : R.C.S. Ajaccio. **Associés** : Monsieur REPESE Reynald demeurant 8 Rue de l'Etang - 28190 St-Georges-sur-Eure, Madame DANTAN Camille demeurant 2 Rue des Bords de l'Eure - 28190 St-Georges-sur-Eure, Madame DANTAN Laëtitia épouse MOLLIER demeurant 14 Bis Rue François Lepine - 28600 LUISANT et Madame DANTAN Marjory épouse LEVRIER demeurant Rue Henri IV - 28190 St-Georges-sur-Eure - **Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts** : La transmission des parts sociales ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Pour avis,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PIETROSELLA en date du 28 avril 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : «THIRTEENELEVEN, SIEGE SOCIAL : 55, Parc de Porticcio, Porticcio [20166]

OBJET : Styliste et toutes activités de création, conception, promotion, marketing, importation, distribution ; Achat et vente de vêtements, maillots de bain et accessoires de plage ainsi que tous articles de mode et services y attachés. - Activités de promotion, marketing, importation, distribution, achat et vente de produits cosmétiques ; Activités de photographie et idéographie.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Philippe AZARA, demeurant 55, Parc de Porticcio, Porticcio [Corse].

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

ACBC IMMOBILIER

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : Clos A Rageto

Route d'Anghione

20213 Castellare Di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASTELLARE DI CASINCA du 11/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

ACBC IMMOBILIER

Siège social : Clos A Rageto, Route d'Anghione, 20213 Castellare Di Casinca
Objet social : L'acquisition et la location de biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Aurélie CASSIEN, née le 10 juillet 1979 à TOULON, demeurant Clos A Rageto - Route d'Anghione - 20213 Castellare Di Casinca.

Monsieur Benoit, Maurice, Paul, Marie CORMIER, né le 23 mars 1973 à Saint-Maur-des-Fossés, demeurant CLOS A RAGETO - Route d'Anghione - Poggio-Mezzana - 20213 Castellare Di Casinca
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26 mars 2021 à AJACCIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière dénommée SCI ZeenLab,
Siège social : 17, Domaine de Suartello, 20090 Ajaccio. **Capital** : 1000 euros.
Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement de tous immeubles bâtis et non-bâti, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ; l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires, la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; la vente, l'échange, l'apport de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la société.

Gérant : Monsieur Charly DELSOL demeurant Lieu-dit Pastriciarella, 20167 Alata.

Cession de parts sociales : Les parts sociales se transmettent librement entre associés, entre ascendants et descendants et entre conjoints.

Elles ne peuvent être transmises à des personnes étrangères à la société qu'après que la cession ait été agréée à la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de son immatriculation RCS d'Ajaccio.

EMO GILLOT VINCENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Col San Stefano

20232 Olmeta Di Tuda

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETA DI TUDA du 30/04/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination** : EMO GILLOT VINCENT**Siège** : Col San Stefano, 20232 Olmeta Di Tuda

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : L'activité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'opérations de construction ou d'aménagement foncier, toute activité d'ingénierie portant sur un programme complet de construction, maîtrise d'œuvre concernant les ouvrages civil, conseil et assistance à la mise en œuvre d'opérations immobilières, conseil et assistance à la mise en œuvre d'évènements promotionnels liés à une opération de construction et plus généralement au secteur du bâtiment, commercialisation par tout moyen de programme immobilier, agent commercial en immobilier, administration, location et exploitation de tous biens immobiliers appartenant à la société ou à des tiers.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Vincent GILLOT, demeurant Col San Stefano, 20232 Olmeta Di Tuda

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Valle Di Mezzana en date du 30 avril 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASANOVA TP,
SIEGE SOCIAL : Curbadiola, Corbaliolle, Valle Di Mezzana [Corse]

OBJET :

- Travaux de terrassement courants et en grande masse, travaux de préparation des sites, travaux de voirie, VRD, construction d'ouvrages de génie civil, construction de réseaux pour fluides électriques et télécommunication, construction de routes (hors enrobés), travaux de démolitions, travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre, travaux de second œuvre, aménagements paysagers.

- Tous travaux d'électricité générale. La réalisation, l'installation et la pose de systèmes électriques et climatisation.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur François-Marie CASANOVA, demeurant Curbadiola, Corbaliolle, Valle Di Mezzana [Corse],
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/04/2021, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPE FERRETTI

Objet social : L'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières et titres sociaux ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières et leur gestion ; l'animation et la coordination de toute société en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques, financiers ou autres ; la réalisation d'études de marchés, de toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel ; le contrôle de gestion et financier ; la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques ; les apports en technologie, le développement du savoir faire technique ; la création et l'acquisition de toutes branches d'activité, de tous fonds de commerce ou établissements de même nature ou de nature similaire, leur exploitation ou leur vente ; la prise en location gérance de tous établissements de même nature ou de nature similaire, la mise en location gérance ou de des fonds appartenant à la société

Siège social : route de l'Aéroport, 20260 Calvi**Capital** : 1.023.000 €**Durée** : 99 ans**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé est convoqué en assemblée, et a le droit d'y participer sur justification de son identité. Chaque action dispose d'un droit de vote. En cas de démembrement, le droit de vote appartient au nu propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier. Le nu propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux assemblées**Président** : M. Ange FERRETTI demeurant Lieu-dit Astro, chemin de Saint Antoine, 20214 Calenzana**Agrément** : tout transfert de titres à tout cessionnaire, associé ou non, est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité prévue par les statuts. Ne sont pas soumis à agrément les transferts de titres par application des stipulations de toutes conventions extra statutaires, les transferts de titres par l'associé unique et les transferts de titres autorisés au préalable par la collectivité des associés statuant à l'unanimité**Immatriculation** : RCS Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 29 avril 2021 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ID341 CONSEIL**Forme** : SAS - **Capital** : 3000 €**Siège social** : 9, avenue Eugène Macchini, 20000 Ajaccio

Objet : Conseil en matière d'affaires et de gestion. **Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

Président : Claire Zajpt Louppe, Bales-trino, Les Aloès, Bât B, 20000 Ajaccio

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires par décision collective.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 19



Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 30/04/21, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : HERACLES
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège : 85, Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia
Capital : 7.000 € par apport en numéraire.
Objet : Travaux de petite maçonnerie et second œuvre (tout corps d'état).
Durée : 99 ans.
Président : Monsieur Philippe, Christian RISPOLI, demeurant 85, Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia.
Directeur Général : Monsieur Pierre-Marie KANABO, demeurant Chemin de Pinelli, Route d'Agliani, 20600 Bastia.
Cession d'actions : Libre entre associés et soumise à agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation : RCS de Bastia.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 30/04/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : NOVA PLUVIAM
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 6, Parc Cuneo d'Ornano - 20000 Ajaccio
OBJET : L'achat, la vente, l'installation, et la maintenance de tout produit ou système d'irrigation.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : Andria PIETRI 6, Parc Cuneo d'Ornano - 20000 Ajaccio
IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI 2M PATRIMOINE.
Capital : 1000 €
Siège social : Lieu-dit Ponte - Chemin de Quenza - 20137 Porto-Vecchio
Gérants : M. AISSATI Mohamed, domicilié 25 Avenue du 8 Mai 1945 - 83130 La Garde ;
M. BOUAUIN Mohammed, domicilié Lieu-dit Ponte - Chemin de Quenza - 20137 Porto-Vecchio.
Durée : 99 ans
Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la majorité en nombre de parts sociales représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22

PROSHINE CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : 26, rue Jean Jaurès
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARTENE du 14/4/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : PROSHINE CORSE
Siège : 26, rue Jean Jaurès, 20100 Sartène
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 300 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger les activités suivantes :
- Le nettoyage d'immeubles, de locaux administratifs, commerciaux, industriels, et de particuliers,
- La vente internet de produits et matériels de nettoyage.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Cindy ROCCHINI demeurant 26, rue Jean Jaurès, 20100 Sartène.
Directeur général : Monsieur Nathan BASTIEN demeurant 26, Rue Jean Jaurès, 20100 Sartène.
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée :
FATTU IN CASA
Sigle : FIC
Nom commercial : FATTU IN CASA
Siège social : Lieu-dit Tenutella - 20113 Olmeto
Capital : 5.000 €
Objet : L'activité de traiteur, la fabrication, la vente et la livraison de tous plats cuisinés et produits du terroir pour la consommation immédiate sur place, à emporter ou à livrer ;
Le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé dont, notamment et sans limitation, produits laitiers, épicerie fine, charcuteries, produits de la mer, boissons, alcool, spiritueux et autre commerce de détail alimentaire, vente au comptoir à consommer sur place, à emporter ou en livraison ;
La vente de tout produit dérivé lié directement ou indirectement à l'alimentation, tel que, sans limitation, des boîtes de stockages, tasses, bouteilles, thermos, verres, assiettes, couverts, bento...
Président : PERONI Valentina Lieu-dit Pirelli, commune de Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
Transmission des actions : Les actions de la Société sont librement négociables. Les transmissions d'actions consenties par l'Actionnaire Unique s'effectuent librement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : N/A
Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 24



Cabinet d'Avocat
Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28/04/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SO INSULAIRE
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 200 euros
Siège : Centre Technique FGL, Lieu-dit Prunaccia, Route des Carrières, 20290 Lucciana
Objet : Tous travaux de second œuvre, plâtrerie peinture, revêtement des sols et des murs réalisés en direct ou en sous-traitance.
Durée : 99 années
Agrément : Agrément à la majorité des voix.
Gérants : Monsieur Lionel FENECK, né le 06/12/1977 à Bastia (Haute-Corse), célibataire, demeurant Résidence Santa Silvana - Bâtiment C1 - 20290 Lucciana, de nationalité française
- Monsieur Fabrice GABBIATI, né le 28/01/1976 à Domont [95], demeurant à Marine de Sisco - 20233 Sisco, de nationalité française
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 25

SASU LA BERGERIE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait, à Vescovato (Haute-Corse), le 26 avril 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
CAPITAL : 5000,00 € (Cinq Mille Euros)
DENOMINATION : SASU LA BERGERIE
SIEGE SOCIAL : Maison Pasqualini - Hameau de Terra - 20215 Vescovato
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :
- Fabrication et vente de paninis, hamburgers, tacos, pizzas, plats à emporter et à consommer sur place, vente de boissons non alcoolisées, bières et vin (licence 3ième catégorie).
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia
PRESIDENCE : Madame GAUTHIER Sophie, Anne, Dominique, née 29 septembre 1972 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant Hameau de Terra, 20215 Vescovato.

Pour avis, La Présidente.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 13/04/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GOOSE CORSE SCI
Forme : Société Civile Immobilière
Objet social : L'acquisition par voie d'échange, apport ou autrement de tous biens et droits immobiliers y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales ou parts bénéficiaires. La gestion, la location l'entretien et la mise en valeur par tous moyens, desdits biens et droits immobiliers ainsi que la réalisation de tous travaux de construction, transformation, amélioration et installations nouvelles. La mise à disposition gratuite des biens immobiliers appartenant à la société au
Siège social : Marine de Davia, 20220 Corbara.
Capital : 400 €.
Gérance : M. ROSCHEISEN MARTIN demeurant 611 Buena Vista - West Avenue San Francisco - CA 94117 ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 27



Société

MAY AUDIT ET CONSEIL

Société d'Avocats

18, rue de la Poêle Percée

28000 Chartres

Tél : 02.37.18.05.50

4, Rue Pothier - 45000 Orléans

Tél : 02.38.66.81.48

Société L.M.C. SAS

Société par Actions Simplifiée

À Associé Unique

Au capital de 200.000 €

Siège social : 12, Alpana di Vetta

20137 Porto-Vecchio

523 153 377 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de décisions en date du 18 février 2021, l'associé unique et Président de la Société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 alinéa 1er des statuts. A compter du 18 février 2021, le siège social qui était :
- à : 12, Alpana di Vetta - 20137 Porto-Vecchio.
- sera désormais à : 25, Domaine de Trinita - 20137 Porto-Vecchio.

N° 28

OPTIQUE DES 4 CHEMINS

SARL au capital de 21.200 €

Siège social : Immeuble le Prado B

Avenue de la Libération - Lupino

20200 Bastia

439 951 757 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2021, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social Centre Commercial les 4 Portes, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

HUCA

Société Civile

Au capital de 1.050.000 euros
Siège social : Lieu-dit Trevoie
20110 Viggianello
RCS Ajaccio 844 186 403

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire du 15/01/2021, le siège social a été transféré du 124A Rue du Logelbach - 68000 COLMAR au Lieu-dit Trevoie - 20110 VIGGIANELLO à compter du 15/01/2021 et l'article 4 des statuts a été modifié. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AJACCIO. Les statuts de la société présentent, outre les mentions ci-dessus énoncées, les caractéristiques suivantes : **OBJET SOCIAL** : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans des sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital.

DUREE de la Société : 99 ans

FORME : Société Civile

CAPITAL : 1.050.000 euros

Transmission des actions : Les cessions et transmissions de parts sont soumises à agrément unanime des associés.

Gérance : Mme Catherine MEYER et M. Hugo GILSON demeurant tous deux à Lieu-dit Trevoie - 20110 Viggianello.

Pour avis, La gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 mars 2021, l'associé unique de la société LIBERTY, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 3.646.386 euros, dont le siège social est Domaine de Petra Grossa - 20114 FIGARI immatriculée au RCS d'AJACCIO 844 050 062 a décidé la transformation de la Société, avec effet à compter du 31 mars 2021, en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Domaine de Petra Grossa - 20114 Figari - Capital social : 3.646.386 euros. Modalités d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives Ancienne mention : Société à responsabilité limitée - Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée Ancienne mention : Gérant : Madame SIMONI DUCOS Jeannette Domaine de Petra Grossa - 20114 FIGARI.

Pour avis,

N° 31

ISULA 2A MULTISERVICES

SAS au capital de 1.000 €

Siège social :

Lieu-dit Chiusella de Muratello
20137 Porto-Vecchio
894 289 206 R.C.S. Ajaccio

Le 22/04/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : "Tous travaux de maçonnerie", à compter rétroactivement du 1er mars 2021. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention RCS Ajaccio.

BRULERIE CORSICA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 152.000.00 €

Siège social : Lieu-dit Furone

Z.I. de Baléone, Afa, 20167 Mezzavia
045 720 059 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'actionnaire unique, il résulte que les mandats :

- de la société COREVAL, domiciliée à Ajaccio (Corse), Forum du Vazzio, CS 90009, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
Et :

- de Monsieur Marc ROMEL, domicilié à Ajaccio (Corse) Col d'ASPETTO, Bât F, Résidence Alzo di sole, qualité de commissaire aux comptes suppléant,
Ont expiré à l'issue de leur mission d'audit légal, le 28 juin 2019 ; et qu'il n'a pas été procédé à leur renouvellement ou remplacement, la société n'y étant plus contrainte.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 33

Dénomination sociale :

EURL SILCO

Société à Responsabilité Limitée

Siège social :

Sari-Solenzara (20145) Favone

Capital social : 14662,88 euros

Numéro Siren 423089937 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 janvier 2021, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 1er janvier 2021, à "l'exploitation, l'administration et la gestion de résidences de services et de tourisme, l'exploitation de tous fonds de commerce de résidences, toutes actions, acquisitions, actes de disposition de biens et droits, notamment immobiliers, nécessaires à la réalisation de l'objet".

L'article deux des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le gérant.

N° 34

Dénomination sociale :

EURL SILCO

Société à Responsabilité Limitée

Siège social :

Sari-Solenzara (20145), Favone

Capital social : 14662,88 euros

Numéro Siren 423089937 RCS Ajaccio

AVIS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 janvier 2021 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 1er janvier 2021, pour SARL BALI.

L'article trois des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis Le gérant.

BERNARDINI TP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : L'Avidanella

Levole Sottane

20230 Poggio Mezzana

833 913 700 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01.01.2020, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de terrassement, voiries et réseaux divers (VRD) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, ainsi l'objet social étant à présent :

- Travaux publics,
- Terrassement, voiries et réseaux divers (VRD),

- Création et entretien d'espaces verts, publics ou boisés, travaux d'aménagement et vente de produits ornementaux, décoration extérieure, petite maçonnerie, paysagiste, démolition et création de réseaux.

Pour avis, La gérance.

N° 36

ILE DE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 7.622 Euros

Siège social : Domaine Saint Pierre

Sarrola-Carcopino (20167)

R.C.S. Ajaccio B 307 524 397

Suivant délibérations du 29 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de proroger de 49 ans à compter du 6 mai 2021 la durée de la société et de modifier corrélativement l'article 5 statuts.

Pour avis et mention, La gérance.

N° 37

CALM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Siège : Lieu-dit Cappacciolo

I Vespi - 20110 Viggianello

845376292 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 20/03/2021, il a été décidé de :

- Nommer Président M. VANPEENE Pierre - 9 avenue Napoléon III - 20110 Propriano en remplacement de LOVIGHI CHRISTEL démissionnaire.
Mention au RCS d'AJACCIO.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 38

AVIS

Par avenant en date du 1er avril 2021, la société LINEA VOYAGE, SAS au capital de 400.000 €, dont le siège social est situé au 2 avenue du Premier Consul - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°682 003 983, a renouvelé le contrat de location gérance à la société GERARD PONS VOYAGES, SAS au capital de 85.440 €, dont le siège social est situé au 55 bis avenue de la Libération, 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°342 368 750, un fonds de commerce d'Agence de Voyages situées dans différentes villes : .../...

- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 4 rue Château trompette - 33000 Bordeaux, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Bordeaux sous le n° 682 003 983 00231 ;

- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 91 Boulevard de Strasbourg - 76600 Le Havre, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Le Havre sous le n° 682 003 983 00405 ;

- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 3 place Graslins et 1 rue Piron - 44000 Nantes, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Nantes sous le n° 682 003 983 00223 ;

- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 64 rue Sala - 69002 Lyon, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Lyon sous le n°682 003 983 00363 ;

- " LINEA VOYAGES " situées et exploitées aux 42 rue de la République, 15 rue Saint Cannat et 2 place Sadi Carnot - 13001 Marseille, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Marseille sous le n°682 003 983 00389 ;

- " LINEA VOYAGES " situé et exploitée au 12 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Paris sous le n°682 003 983 00066 ;

- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 18 cours de Vincennes - 75012 Paris, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Paris sous le n° 682 003 983 00140 ;

à compter du 1er avril 2021, pour une durée de trois mois, et prendra fin le 30 juin 2021.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 39

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 novembre 2017, M. Frédéric BERNARDINI a confié à la société dénommée « BERNARDINI TP », société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social à POGGIO-MEZZANA (20230) l'Avidanella, Levole Sottane, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 833 913 700, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Frédéric BERNARDINI, l'exploitation à titre de location-gérance un fonds fonds artisanal de travaux publics situé à Velone Orneto, 20230 SAN NICOLAIO et identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 398 853 275 00020, d'une durée de trois années consécutives ayant commencé à courir à compter du 09 novembre 2017 pour se terminer le 08 novembre 2020, renouvelable par tacite reconduction

Ledit contrat a fait l'objet d'une publication au sein du journal d'annonce « Informateur Corse Nouvelle » Par avenant en date du 16 mars 2021, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 14 avril 2021 dossier 2021 00015469 référence 2B04P31 2021 A 00575

Le contrat de location-gérance a été modifié s'agissant de la désignation du fonds, étant à présent un fonds artisanal de terrassement et ce à compter du 1er janvier 2020.

Pour unique avis signé par M. Frédéric BERNARDINI, représentant légal de la société BERNARDINI TP, Le locataire-gérant.



Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 26/03/2018, la société "PIANOTTOLI DIVING", SASU au capital de 500 €, dont le siège est Arbitru Pianu, San Gavinu, 20100 GIUNCHETO (RCS Ajaccio 533 387 585), a donné en location-gérance à la société "ACNAUTIC", SASU au capital de 3000 €, dont le siège est 33 rue du Bel Air, 91480 VARENNES-JARCY (RCS Evry 898 787 338), son fonds de commerce de « plongée sous-marine et activités subaquatiques, vente et location de matériels de plongée » sis et exploité Arbitru Pianu, San Gavinu, 20100 GIUNCHETO, pour une durée de 5 ans à compter du 1er mai 2021, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 41

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé conclu à Ajaccio le 29 avril 2021, Monsieur Julien Dominique Marc ANTONIETTI, né le 30 janvier 1997 à Ajaccio, de nationalité française, étudiant, domicilié Chemin Arbajolo - A Capanello, Finosello - 20290 Ajaccio, venant aux droits de Monsieur Jean-Marc ANTONIETTI, né le 14 mars 1955 et décédé à Ajaccio le 16 mai 2020, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 341 236 560, a donné en location-gérance à la SAS ACJA, au capital de 2000 €, dont le siège social est situé 6 rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 893 097 196, représentée par sa présidente, Madame Lucia FORCIOLI, née le 29 juillet 1994 à Ajaccio, de nationalité française, l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration/débit de boissons de 4ème catégorie à l'enseigne «Bar de l'Octroi», lui appartenant, exploité dans des locaux situés 71 cours Napoleon à Ajaccio. Le contrat, conclu pour une durée de deux ans commençant à courir le 19 mai 2021 pour prendre fin le 19 mai 2023, est renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 42

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 31/03/2021. La société EURL LE GLACIER dont le siège est situé 3 Boulevard Wilson, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 323 325 498. Représentée par Madame Angelina CIANFARANI, gérante.
A donné en location gérance :
À la SAS LE GLACIER dont le siège est situé Résidence Donateo, Bât D, 20260 Calvi en cours d'immatriculation au RCS de Bastia représentée par Monsieur Yves RANCUREL, Président.
La branche d'activité de glacier pour le fonds de commerce, situé Rue du Maréchal Joffre - Quai Landry - 20260 CALVI, pour une durée de trois années à compter du 1er avril pour se terminer le 31/03/2024.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 43



Dénomination : BSV TEC.

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 2500 euros
Siège social : Lieu-dit Casella
20222 Brando
841963077 RCS de Bastia.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2021. Monsieur NICOLAS SERIE, demeurant Lieu-Dit Casella, 20222 Brando a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

N° 44

S.A.R.L. PRIM'UNION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7800 Euros
Siège social : Casamoza
20290 Lucciana
Siège de Liquidation :
Casamoza - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 449 135 193 [2003 B 126]

L'Assemblée Générale, réunie le 30 avril 2021, au siège de liquidation, à Casamoza - 20290 Lucciana, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame DONSIMONI Rachel Rose Marie, demeurant : Angiolasca - 20290 Monte, de son mandat de liquidateur, donné, à ce dernier, quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation, à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, et la société sera radiée du dit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

L'ATELIER DU CORAIL

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social et de liquidation :
Marine de Porto, 20150 Ota
818 229 023 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2020 au Lieu-dit Marine de Porto, 20150 Ota a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric DENIZART, demeurant Marine de Porto, 20150 Ota, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

L'ATELIER DU CORAIL

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social et de liquidation :
Marine de Porto, 20150 Ota
818 229 023 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric DENIZART, demeurant Marine de Porto, 20150 Ota, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Marine de Porto, 20150 Ota.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 47

Dénomination sociale :

TABAC Ô FYL

Forme : SNC
Siège social : Quartier de La Traverse
20232 Oletta
Capital social : 1000 euros
Numéro Siren 851762385 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ET RADIATION

Le 01/02/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/02/2021 et sa mise en liquidation amiable. Karin BOCCHECIAMPE demeurant au Lieu-dit Guadelle, 20232 OLETTA a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Le 28/02/2021, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation, et ce, à compter du 28/02/2021. Radiation du RCS de Bastia.

N° 48

MGN

SARL au capital de 4.000 €
Siège : Immeuble Quatrina II
7, Impasse Quatrina, 20110 Propriano
819338187 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 30/11/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MARRAS Paolo 7, Impasse Quatrina, 20110 Propriano, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 49

DENTISULA

Société Civile de Moyens
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Immeuble San Angelo
20220 L'Ile-Rousse (Corse)
RCS Bastia 821 465 440

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur ANTOINE CASALTA, demeurant à Sta Reparata Di Balagna (Corse), Hameau de Palmento, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à L'ILE-ROUSSE (Corse) Immeuble San Angelo.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 50

DENTISULA

Société Civile de Moyens
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Immeuble San Angelo
20220 L'Ile-Rousse (Corse)
RCS Bastia 821 465 440

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 51

E LENZE

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rue du Maréchal Juin
Résidence Flore et Sens
20600 Bastia (Corse)
879 107 621 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2020, après avoir entendu le rapport de Anthony LORENZI liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.



République Française

Département de la Haute-Corse - Arrondissement de CALVI

COMMUNE DE LUMIO - ARRÊTÉ N° 33/2021**ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'APPROBATION DU PLU**

2ème insertion,

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153 19 et R.153 8 à R.153-10,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-6, L.123-9 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 1er septembre 2020 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2020 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune,

Vu les pièces du dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique,

Vu les avis émis sur ce dossier par les diverses personnes publiques associées à l'élaboration de ce PLU,

Vu l'ordonnance n° E21000011/20 de Monsieur le président du tribunal administratif de BASTIA désignant M. Antony HOTTIER demeurant à BARRETTALI [20228] en qualité de commissaire enquêteur, et M. William PUCCIO demeurant Résidence les Torettes - Batiment C - 20200 BASTIA en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant

Après consultation du commissaire enquêteur précité,

ARRÊTÉ

Article 1er - Une enquête publique préalable unique portant sur l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lumio se déroulera en application des articles L.153 19 et R.153 8 à R.153-10 du code de l'urbanisme, ainsi que des articles L.123-1 à L.123-18 et R.123 2 à R.123 27 du code de l'environnement, du lundi 3 mai 14 heures au jeudi 3 juin 2021 à 17 heures soit pendant 32 jours consécutifs à la mairie de Lumio - Casa Cumuna - 20260 Lumio.

Le Maire de Lumio prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection sanitaire du public, en mettant à sa disposition des masques, du gel hydro-alcoolique, des gants pour la manipulation du dossier d'enquête, et en s'efforçant de faire respecter la distanciation physique en les personnes

La mairie de Lumio - Casa Cumuna - 20260 LUMIO constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Il est rappelé que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- Renforcer l'équilibre et la complémentarité avec les communes voisines dans le cadre des solidarités de territoire, tout en préservant les spécificités de Lumio

- Réaffirmer l'identité plurielle de Lumio

- Assurer un développement urbain équilibré et économe d'espace dans le respect des contraintes du P.P.R.I.n et PPRIF et des objectifs du PADDUC et maîtriser l'expansion urbaine en encourageant la densification des secteurs urbains

- Préserver et mettre en valeur l'environnement non bâti du site de Lumio : espaces naturels et agricole par une utilisation économe et équilibrée de ces espaces

- Protéger et promouvoir les activités agricoles dans un projet communal

- Créer une Association Foncière de Propriétaires

- Prendre en compte la dimension patrimoniale des espaces bâtis et non bâti (espaces naturels et agricoles)

- Confirmer et structurer les lieux de centralité : commerces, équipements, espaces urbains tout en favorisant la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat

- Favoriser une qualité environnementale pour les quartiers existants et pour les projets à venir

- Assurer la préservation des jardins et espaces verts au sein du village

- Favoriser la primo-accession et le rééquilibrage entre les résidences principales et secondaires

- Assurer un logement de qualité pour tous dans le neuf et dans l'ancien, en location ou en accession libre et social

- Préserver et Reconquérir le patrimoine ancien à vocation d'habitat

- Assurer une organisation cohérente et unitaire à l'échelle de la commune par le biais de projet d'aménagements apte à créer du lien entre les différents secteurs de la commune et assurer un cadre de vie de qualité aux habitants de Lumio en offrant de nouveaux espaces publics et en renouvelant les espaces publics existants.

- Sécuriser et équiper la trame viaire pour favoriser un partage plus équitable de la voirie et permettre la création de nouveaux stationnements

- Articuler le développement avec les modes de déplacement doux (piétons et cycles) et les promouvoir

- Réhabiliter les sentiers existants afin de permettre entre autres de relier les différents quartiers au centre du village

- Créer les sentiers du patrimoine pour promouvoir les richesses culturelles et patrimoniales

- Assurer un développement de la commune en préservant les qualités du site.

Le projet de PLU a été ainsi élaboré en prenant en compte la totalité des éléments ci-dessus.

Article 2. - Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Lumio - Casa Cumuna - 20260 LUMIO

Article 3. - Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie de Lumio aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

le lundi de 14h à 17h, le mardi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30. .../...

Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante <https://www.mairie-lumio.fr>

De plus, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. En outre, le registre d'enquête dématérialisé est disponible sur le site Internet

<https://www.registre-dematerialise.fr/2381>

Toute personne intéressée pourra également communiquer au commissaire enquêteur ses observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- le Lundi 3 mai 2021 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 14 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le mardi 25 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 3 juin 2021 de 14 heures à 17 heures

Ces observations ou propositions pourront également être transmises au commissaire enquêteur :

- par correspondance au siège de l'enquête à Lumio : à M. le Commissaire Enquêteur - Enquête publique préalable à l'approbation du PLU de la commune de Lumio - Casa Cumuna à LUMIO [20260] ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-2381@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

- Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre : Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public.

Convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile

Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échanges avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Article 4. - M. Antony HOTTIER, domicilié à BARRETTALI [20228] a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- le Lundi 3 mai 2021 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 14 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le mardi 25 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 3 juin 2021 de 14 heures à 17 heures

Article 5. - Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés à M. le maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 6. - À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie précitée, à la Sous - Préfecture de Calvi, et sur le site Internet de la Commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7. - L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme (PLU) à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de Lumio.

Article 8. - Le présent arrêté sera notifié au commissaire enquêteur, affiché à la porte de la mairie et publié sur le site Internet de la commune.

Article 9. - Un avis comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie, publié dans deux journaux régionaux ou locaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, et publié sur le site Internet de la Commune.

Article 10. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BASTIA dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication, soit éventuellement la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à Lumio, le 6 avril 2021,

Le Maire, Etienne Suzzoni.

N° 53

AVIS DE PUBLICITE**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 21/FCS/008

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Location de véhicules de tourisme, utilitaires et de société pour les besoins de service de l'ODARC

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Véhicules de tourisme

Lot N° 2 - Véhicules de tourisme

Lot N° 3 - Véhicules de tourisme légers

Lot N° 4 - Véhicule de société léger essence de petite cylindrée avec boîte automatique

Lot N° 5 - Véhicules de société léger de petite cylindrée

Lot N° 6 - Véhicules utilitaires léger de petite cylindrée

Lot N° 7 - Véhicules de société quatre roues motrices [4X4] de petite cylindrée

Lot N° 8 - Véhicules de société deux roues motrices de petite cylindrée

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique : Adéquation des véhicules proposés avec les caractéristiques techniques stipulées à l'accord-cadre

10% Valeur technique : Assistance technique et service après-vente

10% Valeur technique : Délai de livraison exprimé en jours ouvrés

60% Prix des prestations

Remise des offres : 31/05/21 à 11h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 28/04/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.028****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif l'achat de produits d'entretien et désinfection pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

39330000/Matériel de désinfection
39830000/Produits de nettoyage

Caractéristiques principales :

Produits d'entretien et de désinfection

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 50.000,00 €uros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île Rousse

Maximum annuel : 30.000,00 €uros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120, 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat [<https://www.marches-publics.gouv.fr>], dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 20 mai 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs garanties financières
- De leur capacité technique,
- De leurs compétences et moyens professionnels,
- De la liste des services effectués sur les trois dernières années,

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Prix de la fourniture (60%)
- * Qualité des fournitures proposées (20%)
- * Délai de livraison des fournitures proposées (20%)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.028

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 01 mai 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 01 mai 2021.

N° 55

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO (20),**LE MERCREDI 16 JUN 2021 À 8H30****- EN UN SEUL LOT -****MAISON D'HABITATION à PORTO-VECCHIO (20)**

Lotissement « Marina Di Fiori »

D'une surface habitable totale de **424 M2**, comprenant :

- MAISON PRINCIPALE : Au RdC : grande pièce (séjour, SàM, cuisine et coin feu), cellier, 4 chambres avec SdE, vestiaire, débarras, cabinet de toilettes ; Escalier intérieur qui permet l'accès à l'étage : mezzanine scindée en 3 parties qui surplombe 2 chambres avec SdE et le séjour/SàM
- TERRASSE dallée en périphérie du séjour-SàM
- TERRASSE couverte devant les chambres, avec vue mer
- Autre TERRASSE couverte côté mezzanine - GARAGE en sous-sol, accessible par une rampe -- PISCINE, local technique, atelier - CAVE. Sur l'aile ouest: cuisine d'été couverte, barbecue -(OPE : E ; GES : C) - JARDIN
- petite MAISON de GARDIEN : grand séjour avec cuisine, cheminée insert, 3 chambres, SdE,

Mise à prix : 300.000 €

Consignation pour enchérir : 30.000 €

S'adresser : A Maître Simon APPIETTO, Avocat, 10 Bd Masseria (20) AJACCIO, Tél. 04.95.23.13.33, dépositaire d'une copie du CCV

- A Maître Nicolas TAVIEAUX-MORO Avocat, membre de la SELARL TAVIEAUX MORO - de la SELLE, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, Tél. 01.47.20.17.48

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du T J d'AJACCIO, où le CCV est déposé

- Sur les lieux où une visite sera organisée le mardi 18 mai 2021

de 14h. à 15h - INTERNET: www.vench.fr ;

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.027****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif l'achat de matériels pour les revêtements de sols et de murs des Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

44111400/Peintures et revêtements muraux
44112200/Revêtements des sols
44800000/Peintures, vernis et mastics

Caractéristiques principales :

Fourniture de matériels pour le revêtement des sols et des murs pour les petits travaux sur les ports de Bastia et Île Rousse .

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia
Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia
Maximum annuel : 50.000,00 Euros H.T.
Lot N°2 : Port de l'Île Rousse
Maximum annuel : 30.000,00 Euros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120, 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. .../...

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 20 mai 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * De la liste des services effectués sur les trois dernières années,

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix de la fourniture (60%)
- Qualité des fournitures proposées (20%)
- Délai de livraison des fournitures proposées (20%)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.027

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 01 mai 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 01 mai 2021.

N° 57

AVIS RECTIFICATIF

F1 - FORMULAIRE AVIS DE MARCHÉ

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**RECTIFICATIF**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

ANNONCE N°21-53727

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zona.

Correspondant : DYCKE benoit,

Mairie annexe,
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio,
Tél. : 04-95-71-53-80,
Télécopieur : 04-95-71-49-18,Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr,adresse internet : <http://www.zonza.fr/>.

Objet du marché : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Zona.

CPV - Objet principal : 71400000.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 21/04/2021

Au 12/05/2021

Informations rectificatives :

Dans la rubrique "Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :",
Au lieu de : "Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.zonza.fr/>",
lire : "adresse internet du profil acheteur : <http://www.zonza.e-marchespublics.fr/>".

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.024****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif à l'achat et réparation d'outillage pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

44511000-2/Outils à main divers

16160000-4/Matériel de jardinage divers

42652000-1/Outils à main électromécaniques

Caractéristiques principales :

Celles-ci sont présentées dans le bordereau de prix pour chacun des lots.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et les prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 50.000,00 €uros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île Rousse

Maximum annuel : 30.000,00 €uros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120, 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 20 mai 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste des services effectués sur les trois dernières années,

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix de la fourniture [60%]

Qualité des fournitures proposées [20%]

Délai de livraison des fournitures proposées [20%]

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.024

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 01 mai 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 01 mai 2021.

**COMMUNE DE LECCI****AVIS D'ATTRIBUTION**

1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE LECCI

Mairie - RT 10 - 20137 Lecci

Téléphone : 04.95.71.43.43- Fax : 04.95.71.44.69

Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet du marché : Accord cadre de maîtrise d'œuvre en infrastructures, voiries et réseaux divers

3. Procédure : L'appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

4. Nomenclature CPV : 71300000-1 : Services d'ingénierie

5. Critères d'attribution :

1 - Prix des prestations

2 - Valeur technique

2.1 - Compétences, moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exécution du contrat,

2.2 - Méthodologie, organisation et modalités d'interventions détaillées,

2.3 - Délai d'exécution des phases,

3 - Développement durable.

6. Date d'attribution du marché : 28.04.2021.

7. Attribution du marché : SARL Cabinet BLASINI

11 bis avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Siret : 44085858700015

8. Date d'envoi à la publication : 30.04.2021

Le Maire, Don Georges GIANNI.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.023****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif l'achat de quincaillerie pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

44316400-2/Article de quincaillerie

Caractéristiques principales :

Celles-ci sont présentées dans le bordereau de prix pour chacun des lots.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre : Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 50.000,00 €uros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Maximum annuel : 30.000,00 €uros H.T.

L'avis concerne un de l'accord cadre de fournitures

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120, 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article

R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 20 mai 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix de la fourniture (60%)

Qualité des fournitures proposées (20%)

Délai de livraison des fournitures proposées (20%)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.023

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 01 mai 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 01 mai 2021

**DERNIERES
MINUTES**

N° 61

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 29 Avril 2021, enregistré à BASTIA le 05 Mai 2021, dossier 2021 00017707, référence 2B04P31 2021 A 00641, la SAS « BRASSERIE AMPHITHEATRE » au capital de 100 € dont le siège social est à BORGIO [20290] Lotissement Carrorottu, Villa n°4, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 818 450 868, a cédé à la SAS « A MALACELLA » au capital de 1.000 € dont le siège social est à FELICETO [20225] E Cime, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 891 608 424, un fonds de commerce de brasserie, restauration traditionnelle à l'enseigne « Brasserie l'amphi », sis à BASTIA [20200] 2 Rue Favalelli, moyennant le prix de 125.000 €, s'appliquant, savoir :
.../...- Aux éléments incorporels pour 115.250,00 €
- Aux éléments corporels pour 9.750,00 €
Ensemble 125.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 29 Avril 2021.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 62

SARL ARENA IMMOBILIER

SARL au capital de 0 €

Siège social : Maison Ciavaldini

20215 Venzolasca

Boulevard Benoîte Danesi

20215 Venzolasca

RCS 531 951 481 Bastia

L'AGE du 05/03/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/03/2021, nommé liquidateur Mme MOUALEK Cynthia, Rés Artois - bat A - BD BENOITE DANESI - Rés Artois - bat A - BD BENOITE DANESI - 20200 BASTIA et fixé le siège de la liquidation au siège social. La correspondance sera adressée au Rés Artois - bat A - BD BENOITE DANESI - 20200 BASTIA. Mention au RCS de BASTIA.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE PIEVE**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT
UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE LIEU-DIT « MURELLU »,
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « FPV MURELLU »

1ère Insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque composée d'un bâtiment d'exploitation et d'un emplacement destiné aux containers d'exploitation.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 200-2021 du 29 avril 2021) :

* Du mardi 25 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Pieve.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 2 avril 2021) :

Monsieur Frédéric MORETTI, technicien prévention valorisation, recevra les observations du public en mairie de Pieve, selon les modalités suivantes :

* mardi 25 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 16 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 30 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric MORETTI, les permanences seront assurées par Monsieur William PUCCIO, ingénieur expert près la cour d'appel de Bastia, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Pieve, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 37 63 39).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 12 h 00,

date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2455>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Pieve, Village, 20246 PIEVE.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la société « FPV Murellu », 1, rue du Docteur André Morucci, 20200 BASTIA (téléphone : 04 95 48 18 87).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Pieve pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Transport [aller/retour], montage et démontage de la scène mobile du parc de matériel scénique de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2021-8DC-0125

Date limite de remise des offres : 31 mai 2021 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 mai 2021.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**PROJET DE CREATION D'UNE STATION D'EPURATION
AU HAMEAU DE PIAZZA****COMMUNE DE LURI**

(PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE LURI)

2ème parution,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 163-2021 du 19 avril 2021) :

Pendant 26 jours consécutifs, du lundi 3 mai 2021 à 9 heures au vendredi 28 mai 2021 à 12 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Luri :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de création d'une station d'épuration au hameau de Piazza ;

* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Luri.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 25 février 2021) :

Monsieur René ANDOLFO recevra le public en mairie de Luri, selon les modalités suivantes :

* lundi 3 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 12 mai 2021, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* vendredi 21 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* vendredi 28 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire par téléphone (04 95 35 00 15).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Luri.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le vendredi 28 mai 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Luri, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Corse (téléphone : 06 10 79 17 85). Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**ART LEYES**

132, rue de Kater

33000 Bordeaux

contact@artleyes.com

Suivant acte sous seing privé en date du 29/04/2021 à Marseille, enregistré le 03/05/2021 au Pôle enregistrement du SIE AJACCIO, Bordereau 2021 00017153, référence 2AD4P31 2021 A00510
La société LINEA VOYAGES, SAS au capital de 400.000 €, dont le siège social est situé 2 Avenue du Premier Consul 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 682 003 983, A. vendu à la Société GERARD PONS VOYAGES, SAS au capital de 85 440 €, dont le siège est 55 BIS Avenue de la Libération 33110 LA BOUSCAT, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 342 368 750 un fonds de commerce d'Agence de Voyages situées dans différentes villes :

- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 4 rue Château trompette - 33000 Bordeaux, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Bordeaux sous le n°682 003 983 00231 ;
- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 91 Boulevard de Strasbourg - 76600 Le Havre, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Le Havre sous le n° 682 003 983 00405 ;
- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 3 place Graslins et 1 rue Piron - 44000

Nantes, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Nantes sous le n° 682 003 983 00223 ;
- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 64 rue Sala - 69002 Lyon, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Lyon sous le n°682 003 983 00363 ;
- " LINEA VOYAGES " situées et exploitées aux 42 rue de la République, 15 rue Saint Cannat et 2 place Sadi Carnot - 13001 Marseille, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Marseille sous le n°682 003 983 00389 ;
- " LINEA VOYAGES " situé et exploitée au 12 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Paris sous le n°682 003 983 00066 ;
- " LINEA VOYAGES " située et exploitée au 18 cours de Vincennes - 75012 Paris, enregistrée en tant qu'Etablissement secondaire auprès du RCS de Paris sous le n° 682 003 983 00140 ;
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, moyennant le prix de SIX CENT MILLE EUROS (600.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 100.000 € et aux éléments corporels pour 500.000 €. La prise en possession a été fixée au 29/04/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, chez Maître MAROSELLI Marc, Avocat au Barreau d'AJaccio, demeurant 65 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

Pour insertion,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALASANI du 15.04.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GROUPE SANTONI
Siège : Lieu-dit Milioni - 20230 Talasani
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 85.600 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à une personne physique ou morale

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ghjuvan-Dumenu SANTONI, demeurant Lieu-dit Milioni, 20230 Talasani
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 68

**ASSURANCES
ET FINANCES CORSES
(AFC)**

SAS au capital de 100 €
Siège social : Capu Di Porcariccia
San Gavino Plage
20170 San Gavino Di Carbini
851255216 RCS Ajaccio

L'AGE du 19/04/2021, a décidé de nommer M. Ettore Henri, Hameau de Torre, 20137 Porto-Vecchio à la fonction de président en remplacement de M. Giorgi Laurent à compter du 19/04/2021
Dépôt : RCS Ajaccio.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **ALBERT TAPIERO**
04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

04 95 32 02 38

AGRI SENTINELLA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Peruchiese
Chez Mr BENAOUF Gilles
20230 Chiatria Di Verde
Siège de liquidation :
Lieu-dit Peruchiese
Chez Mr BENAOUF Gilles
20230 Chiatria Di Verde
827 579 376 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gilles BENAOUF, demeurant CHIATRA DI VERDE 20230, Lieu-dit Peruchiese, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Peruchiese, Chez Mr BENAOUF Gilles, 20230 CHIATRA DI VERDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 70

La Société Civile Immobilière
Casa Luna
Siège social : Coibiti San Lorenzo
20244 San Lorenzo
RCS 392 608 907 R.C.S Bastia

Les associées de la SCI Casa Luna sise à San Lorenzo, ont décidé aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2021 dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, d'approuver les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Bresciani Angèle Josée et l'ont déchargée de son mandat, constaté un résultat négatif de liquidation et l'absence de partage et de distribution, le bien revenant à celui qui l'avait apporté. La clôture des opérations de liquidation a été prononcée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 71

CASA NUSTRALE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 182.000 euros
Siège social : Piazza A Pila
20225 Feliceto
804 991 156 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2021 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,



SCP MAMELLI
Notaires-20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

SABER

Société Civile
Capital : 1000,00 euros
Siège : Linguizzetta (20230)
U Casone Bravone
RCS Bastia 821 876 422

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 13 avril 2021, déposé au service de la publicité foncière de BASTIA, le capital social de la société SABER a été porté de 1000,00 € à 101 000,00 € par voie d'apport en nature d'une parcelle de terre cadastrée E-1053 sise sur la commune d'ALERIA. Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 1000,00 €,

Nouvelle mention : 101.000,00 €.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour mention, Le Notaire.

N° 73

E LENZE

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rue du Maréchal Juin
Résidence Flore et Sens
20600 Bastia (Corse)
879 107 621 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 décembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Anthony LORENZI, demeurant à Borgo (Corse) Lieu-dit Bagnaghja, Route de Borgo, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTIA (Corse) Rue du Maréchal Juin, Résidence Flore et Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 74

AVIS

Par décision du 23 mars 2021, l'associée unique de la société BLEU MER, SASU au capital de 10.000 €, dont le siège social est à Calcatoggio (20111) Résidence les Sables de la Liscia - Appartement n°83, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 852 115 930, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO (20000), le 26.04.2021, enregistré à AJACCIO le 28.04.2021, Dossier 2021 00016706 référence 2AD4P31 2021 A 00497.

La société dénommée U CINTU, société par actions simplifiée au capital de 6.000,00 euros, ayant son siège social à AFA (20167), Chemin de l'Eglise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 797 502 747 ; représentée par son Président Monsieur Fabien GAMBINI.

A VENDU A : La société dénommée U CINTU 2A, société par actions simplifiée au capital de 100,00 euros, ayant son siège social à AFA (20167), Chemin de l'Eglise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 891 842 213 ; représentée par son Président Monsieur Fabien GAMBINI. Une unité complète d'exploitation de vente de produits corses, épicerie fine, articles régionaux et tous produits alimentaires et vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées, vente foraine de tous ces produits, lui appartenant, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 797 502 747, moyennant le prix de CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 euros)

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2020.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse de l'unité cédée, sise, 8, boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 76

MOCA

SASU au capital de 15.000 Euros
Porté à 18.300 Euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Chez APEX TRAVAUX SPECIAUX
Lotissement Pasqualini
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 794 508 630

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 19/04/2021 que le capital social a été augmenté de 3.300 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quinze mille (15.000) euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à dix-huit mille trois cents (18.300) euros.

Pour avis, Le Président.

N° 77

AVIS

« Madame MARCHETTI Cecilia, Jocelyne, et Monsieur DOREMUS Tony, Christian, Roger, demeurant Lieu dit CHIOSELLA, BARBAGGIO, 20253, agissant au nom de leur enfant DOREMUS Téo, Philippe, Guy, né le 15 décembre 2017 à BASTIA, 20200, FRANCE, déposent une requête auprès du garde des sceaux afin que Téo, Philippe, Guy se nomme MARCHETTI-DOREMUS.

04 95 32 04 40

BONIFACIO : VILLE DE DYNAMISME ASSOCIATIF



Photos Xavier Lorenzi

Bars, restaurants, boîte de nuits, yachts, déambulations de touristes sur la marine ou dans le dédale de la haute ville. Difficile d'imaginer Bonifacio hors du prisme touristique et de la sempiternelle saison. Cependant, passés les 4 mois du mirage touristique, une autre existence reprend ses droits.

Moins clinquante, moins médiatique, moins people, mais tout aussi dense. Plus confidentielle aussi, mais plus humaine, elle voit s'activer des dizaines de bénévoles. À ce jour, pour moins de 3000 habitants permanents, Bonifacio compte une trentaine d'associations. La municipalité est bien entendu engagée dans leur soutien. Elle y consacre un budget de 150 000 € par an. « Budget que nous avons doublé dès notre première prise de fonction, dans le cadre de subventions directes, attribuées en fonction de nombreux critères, dont le nombre d'adhérents n'est pas forcément le plus important, explique Denis Lopez, adjoint délégué aux associations. On tient compte également des activités mises en place, du public concerné par les animations proposées, un bonus peut même être octroyé dans le cadre d'actions sociales engagées au delà de l'activité normale, comme des animations pour les enfants, les personnes âgées ou à l'hôpital local. Nous faisons également attention à une juste répartition, qu'une seule association ne concentre pas une proportion trop importante de notre budget annuel. Nous pouvons aussi allouer une aide exceptionnelle supplémentaire lors d'actions ponctuelles. » Aux aides municipales s'ajoutent celles versées par le port de la ville, sur son propre budget et donc sans grever les finances de la ville, aux associations de nautisme. « Outre les subventions financières directes, la mairie peut également faire jouer ses capacités relationnelles pour attirer les sponsors et les inci-

ter à soutenir le monde associatif local, précise Denis Lopez. Ainsi, les copropriétaires du golf de Sperone versent, à trois associations de leur choix en fonction de critères définis, comme l'image de Bonifacio ou l'implication auprès des jeunes, une participation de 15 000 € à répartir à part égales. Quand la société qui gère le parc photovoltaïque a voulu s'implanter au Franco, nous leur avons également demandé de reverser une somme de 15 000 € par an, à répartir entre 3 structures de leur choix, toujours selon les mêmes critères. » Le soutien municipal ne se limite pas à un aspect financier stricto sensu, notamment pour les associations sportives, culturelles ou de loisirs. Il peut aussi d'agir, en fonction des besoins, de réaliser de nouvelles structures, moderniser les plus anciennes, mettre à dispositions locaux, matériels divers ou employés municipaux lors de manifestations. « L'entretien des structures a un coût certain, tant en termes financiers qu'humains, note l'adjoint. Nous avons également fait un gros effort sur la modernisation et la construction de nouveaux équipements qui s'élèvent à un peu plus de 2,20 M€ depuis notre première mandature: un court de tennis couvert, dont seul trois communes sont dotées en Corse, éclairage sur les courts extérieurs, réfection totale de la pelouse du stade de foot, construction d'une tribune couverte et mise aux normes de l'éclairage, revêtement de la salle polyvalente du Cosec, achat de tapis de sol pour protéger le revêtement lors de l'organisation de soirées, de loto ou l'installation de la pati-



noire, un boulodrome et un skate park. Nous avons des projets à court terme également comme la réfection du city stade qui devrait intervenir assez rapidement». Par ailleurs, une partie du budget associatif va à des associations qui n'ont pas leur siège social à Bonifacio mais peuvent être amenées à intervenir dans des domaines tels que la santé, le sauvetage en mer, la prévention de maladies sexuellement transmissibles, l'aides à domicile, tels que CorsicaSidal, La ligue des droits de l'homme, l'ADMR ou la SNSM. Enfin, une dernière ligne budgétaire obligatoire est consacrée à la Mission locale, pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Batti Disimone est responsable de la communication et community manager de la doyenne des associations bonifaciennes, créée en 1921: la Jeunesse sportive bonifacienne [JSB], club de football phare de la cité. Elle draine chaque semaine le plus grand nombre d'adhérents et de public, lors des différentes rencontres ou entraînements, et ce, des catégories de jeunes jusqu'aux seniors et même féminines depuis quelques années. «Aujourd'hui nous pouvons nous appuyer sur une base d'adhérents de 150 à 200 joueurs, répartie dans toutes les catégories, des U9 aux seniors. À l'âge d'or de la JSB, on avait même atteint les 250 adhérents.» Ces dernières années, les dirigeants ont noté une légère baisse des effectifs, qui suit une courbe générale pour toutes les associations sportives. Aussi Batti Disimone lance-t-il «un appel aux personnes qui seraient intéressées pour rejoindre la structure, ouverte à toutes et tous.» L'appel n'est pas anodin: si le nombre d'adhérents est essentiel pour s'inscrire et participer aux différentes compétitions, le bon fonctionnement d'un club repose aussi et surtout sur l'investissement de dirigeants bénévoles. Et il semble que le bât blesse à ce niveau depuis quelques années. Batti Disimone note depuis quelques temps «un manque d'intérêt pour le monde associatif en général. Peut-être accentué à Bonifacio, qui ne compte, rappelons le, que 3000 habitants. Ce qui raréfie le vivier de joueurs et de dirigeants. Je tiens cela dit à souligner le travail abattu par Jean-Pierre et Marco Disimone, Regis Longo et Marie Louise Orsucci, qui portent la JSB à bout de bras. Il devient cependant de plus en plus difficile de gérer un club de foot, compte tenu des règles imposées et du temps à y consacrer. Ce manque d'investissement pose, il faut l'avouer, des problèmes d'organisation de compétitions. Nous organisons, par exemple, un grand tournoi international tous les ans, le challenge Anthony Filipeddu, avec des équipes sardes, italiennes, françaises, corses, dont nous avons été contraint

de restreindre le nombre de participants, compte tenu du manque de bénévoles» Si la période est difficile, le club centenaire ne manque ni de projets ni de dynamisme. «Le public répond toujours présent. Que ce soit lors des rencontres de championnat auxquelles plus de 100 personnes assistent régulièrement ou lors des autres manifestations organisées pour financer le club. On peut donc compter sur l'attachement des Bonifaciens à leur club de foot, qui contribue à l'identité de notre cité. Il reste un club familial, fortement attaché à sa ville, ce qui fait exception aujourd'hui en Corse où la dynamique est plutôt de fusionner pour faire des entités régionale ou intercommunales. Nos objectifs à court et moyen terme sont, pour l'équipe 1 de se maintenir en R1, continuer notre travail de formation des jeunes et mettre en place une véritable école de foot. Donner envie à nos jeunes de jouer au ballon, prendre du plaisir et transmettre des valeurs. On pense également à établir des partenariats avec l'école primaire et le collège par exemple. Plus proche de nous, on va essayer, malgré les difficultés sanitaires, de fêter notre centenaire avec un match de gala, une exposition, la vente d'écharpes collectors. En hommage à l'un de nos dirigeants historiques, Patrick Catoire, nous organisons depuis 3 ans un tournoi à son nom qui regroupe de nombreuses équipes corses de jeunes.» Les dirigeants de la JSB s'investissent par ailleurs dans d'autres domaines que le foot, et particulièrement dans la sauvegarde de la langue bonifacienne. Le club a ainsi l'intention de se lancer dans sa diffusion et sa promotion au travers d'actions quotidiennes, comme l'utilisation du bonifacien dans ses moyens de communications: réseaux sociaux, affiches ou lors des compétitions. «C'est un projet qui est encore à l'étude. Et nous avons bon espoir de le concrétiser dans les mois qui viennent.»

Près des installations sportives de la JSB, le Bunifazzu Tennis Club [BTC]. Créé en 2009, il est dirigé par une toute nouvelle équipe qui a pris ses fonctions en octobre 2020 lors d'une année «olympiade» où l'ensemble du bureau, renouvelé, est désormais essentiellement composé de femmes. «Nous comptons aujourd'hui 100 adhérents, 57 hommes et 43 femmes, dont 62 adultes et 38 jeunes de 4 à 18 ans, indique Mary-Maud Ferricelli, la toute nouvelle présidente. Le bureau se compose de 7 personnes et pour l'encadrement technique un moniteur à plein temps s'occupe de toutes les catégories d'âges et de tous les niveaux. Pour l'école de tennis, c'est-à-dire les plus jeunes, des cours collectifs se déroulent tous les mercredis et tous les samedis. Pour les adultes, les entraînements ont lieu une fois par semaine,



répartis par groupe en fonction du niveau». Côté compétitions, les enfants participent aux tournois «galaxie tennis» lors desquels de petites rencontres sont organisées, sur des terrains adaptés en tenant compte de l'âge des participants. «Ce programme destiné place le jeu au cœur du dispositif d'apprentissage et amène les enfants à jouer des matchs tout en leur inculquant les valeurs de ce sport; 5 niveaux d'apprentissage permettent à l'enseignant de faire évoluer progressivement les enfants du mini-court au court «des grands». Le club organise tout au long de l'année des animations ou des «plateaux» sans officialisation de résultats afin de créer une atmosphère saine et amener les enfants progressivement aux compétitions tout en prenant un maximum de plaisir. Les compétitions débutent réellement à partir de 8 ans. Pour les adultes, le système de classement est basé sur 4 séries. Les promotions sont calculées en fonction des victoires, mais aussi en fonction du niveau de l'adversaire. Tout est contrôlé et règlementé par la Fédération française de Tennis et le classement est actualisé tous les mois. Ces points obtenus en cours de saison déterminent la participation aux championnats de Corse, consécration pour tout compétiteur. Par ailleurs, le tennis n'est pas seulement un sport individuel. Nous participons aussi aux rencontres interclubs. Nous sélectionnons alors plusieurs joueurs pour former une équipe, ce qui permet de gagner en reconnaissance lors d'une belle épopée et de faire reconnaître le travail de l'ensemble des personnes impliquées. Mais notre travail ne se limite pas seulement aux compétitions et aux entraînements. Nous sommes également investis avec l'école primaire de Bonifacio lors des activités périscolaires où notre moniteur initie les jeunes élèves, et lors des vacances scolaires dans le cadre du contrat éducatif local (CEL). Ce qui est important pour un club de tennis, ce sont les rencontres interclubs. Pour pouvoir y participer, la fédération impose un quota de juges arbitres. Depuis cette année, avec une augmentation des équipes inscrites, nous avons organisés une formation et nous comptons 7 juges arbitres de niveau JAE1, et 2 juges arbitres de niveau JAT2 qui peuvent officier lors de tournois homologués Fédération française de tennis. Nous pouvons donc organiser des tournois homologués sur le territoire de Bonifacio, ce qui est une étape très importante dans la progression du club. Cela permettra de développer notre activité en mettant en place plusieurs tournois sur la saison et notamment en été avec des participants de tous les horizons. Nous aimerions également nous rapprocher des autres clubs de la micro régions et organiser ensemble

plusieurs mini tournois.»

L'histoire de Bonifacio étant intimement liée à la mer, l'école de voile, affiliée à la Fédération française de voile, tient une place importante dans la vie locale. Créée en 1993 par Emmanuelle Costa, elle est aujourd'hui dirigée par Arnaud Conan, d'abord passé par les Glénans. Depuis 2006, il a déjà donné le goût du grand large à nombre de jeunes bonifaciens. Tout au long de l'année, dans le cadre des activités périscolaires, ou dans le cadre de l'école de voile, ils sont plus d'une centaine à prendre la barre et hisser les voiles «Nous accueillons les jeunes marins dès 4 ans, dans le cadre du Jardin des mers, souligne Arnaud Conan. C'est un éveil maritime où l'on vise à les familiariser et à vivre sur l'eau. La voile est une belle école de la vie et peut apporter beaucoup aux jeunes enfants. Elle enseigne la coopération en petite communauté, la solidarité, le goût de l'effort, les sciences, la patience et le respect de la nature. En commençant assez tôt, ils acquièrent beaucoup plus vite une certaine confiance, et la satisfaction de pouvoir maîtriser une force invisible telle que le vent. Dès 5 ans, les enfants peuvent déjà prendre la barre tout seul, régler leur voile et avoir une certaine autonomie sur des petits dériveurs adaptés. Les cours se déroulent tous les mercredis et samedis après-midi dans la baie de Piantarella, un cadre idyllique pour l'apprentissage. Nous nous occupons également des périscolaires sur la base de deux jours par semaine ainsi que du centre aéré durant les vacances. Dans le cadre de notre collaboration avec l'école primaire, nous accueillons aussi la classe Ulis*, dédiée aux enfants ayant besoin de plus d'attention. Et à travers les activités maritimes, qui représentent sept jours par an pour cette classe, nous nous sommes rendus compte qu'on obtenait d'excellents résultats dans leur accompagnement et leur progression. Nous sommes également adaptés et formés pour accueillir et faire naviguer les personnes atteintes d'un handicap physique, qui peuvent prendre la mer sur les bateaux de types «croisière». L'école de voile dispose de nombreux supports, de la planche à voile aux gros catamarans, en passant par les dériveurs type Laser. Nous participons régulièrement à des régates, au niveau régional mais aussi national et nos jeunes participent aux championnats de Corse et aux championnats de France. Nous nous déplaçons régulièrement à Propriano, Bastia, Ajaccio, Cassis, Cannes... À Bonifacio, nous organisons tout au long de l'année des compétitions de planches à voile et des régates en bateau de croisière. La ville est une étape importante des championnats de Corse, que ce



soit de planches à voile, dériveurs, catamarans ou croisières. Nous disposons également d'un cursus de formation qui peut aboutir à un diplôme de moniteur de voile fédéral, pris en charge entièrement par l'école de voile et en partie financé par la mission locale.» Arnaud Conan a développé l'activité de navigation au-delà des eaux bonifaciennes: «Il existe une très forte entente avec la Sardaigne, avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Elle se concrétise autour de la régata Vele nel golfo, qui mène les concurrents à l'Asinara, Santa Teresa, la Maddalena, en Est Sardaigne, au cours de sept étapes réparties sur les 12 mois de l'année. Au cours de cette compétition nous engageons 3 bateaux, des Class 8, avec un équipage de 5 personnes, et à bord desquels nous pouvons embarquer des jeunes à partir de 10 ans. Une très belle expérience de croisière sportive qui permet de se familiariser avec les différentes manœuvres à bord, côtoyer des marins chevronnés et acquérir l'expérience d'une course au large.» Arnaud Conan est bien décidé à aller plus loin dans la formation de jeunes skippers. «Mon souhait serait de développer une activité scolaire plus intense. À l'heure actuelle, nous travaillons deux jours par semaine, le mardi et vendredi. Nous aimerions être présents sur quatre jours, ce qui permettrait la participation de plus de classes -et non plus uniquement les CM1 et CM2- et la création d'un poste de moniteur supplémentaire à l'année. Nous essayons aussi d'améliorer l'accueil de nos jeunes marins en modernisant les locaux de la base de Piantarella et aimerions avoir une place plus en adéquation et peut-être plus confortable pour l'accueil des enfants sur le port, même si nous sommes conscients des contraintes financières. Nous voudrions aussi reprendre les activités UNSS** avec les collégiens, ce qui permettrait de perpétuer la formation et la découverte initiées au primaire et de toucher des enfants venant des villages voisins. Bonifacio possède tous les atouts pour former de très bons marins, capitaines et skippers.»

Dernière association sportive à avoir vu le jour, la Jeunesse sportive bonifacienne de futsal et badminton. La popularité du football en salle s'étant répandue assez vite dans l'île ces dernières années, l'association locale a immédiatement connu un succès qui ne se dément pas, tant au niveau des joueurs investis dans l'aventure que d'un public conquis par les règles de ce sport et son intensité. «Elle a vu le jour en janvier 2018, précise Jonathan Catoire, président et fondateur du club. Nous étions 4 amis de Bonifacio à aimer jouer au badminton. Pour cela nous devons nous rendre à Porto-Vecchio plusieurs

fois par semaine. La route, les horaires... un jour nous nous sommes demandé: pourquoi cela ne marcherait-il pas à Bonifacio? L'idée initiale était donc de créer une association dédiée à la pratique du badminton. Et un soir, lors d'un repas de famille, j'ai exposé mon projet, mon père, passionné de foot, dirigeant de la JSB et supporter inconditionnel du SCB, m'a suggéré d'associer le futsal à cette aventure». Cependant, si la possibilité de pratiquer le badminton dans un cadre de loisirs est possible, il en va autrement pour le futsal qui nécessite une inscription à des compétitions régionales. «Le futsal est un club, il faut donc un entraîneur, un encadrement, ce doit être beaucoup plus structuré. La section badminton a été très rapidement en place, un coach a rapidement intégré la structure, on a acquis le matériel, et nous nous sommes affiliés à la fédération française et à la ligue PACA-Corse. Nos joueurs pouvaient dès lors s'inscrire, sous l'égide du club, à tous les tournois de France, à titre individuel. Et depuis ils remportent régulièrement des compétitions, ce qui vaut à notre section badminton d'être première de Corse au classement régional. Pour la section futsal, l'équipe a été prête à l'été 2018. Et on a pu s'engager dans les compétitions officielles dès septembre. On a débuté en R2, l'échelon le plus bas au niveau régional, et dès cette première saison nous terminions 3^e de notre championnat, ce qui nous a permis d'accéder à l'échelon supérieur et on s'est qualifiés également pour la finale de la coupe de Corse». Malgré la jeunesse de l'association, le succès est donc au rendez vous, sur le plan sportif comme populaire puisque ce club omnisports compte à ce jour une trentaine de licenciés. «La section futsal dispose de 18 joueurs, pour un effectif maximum, lors de chaque match, de 10 inscrits sur la feuille de match, et plus d'une dizaine de compétiteurs, de 11 ans jusqu'aux adultes, pour la section badminton. À cela il faut ajouter 9 dirigeants bénévoles et membres de l'encadrement. Nous avons l'avantage de disposer d'infrastructures modernes qui nous permettent d'évoluer et d'accueillir nos joueurs dans de parfaites conditions. La principale difficulté, et c'est un peu un lieu commun pour toutes les associations, a fortiori pour un club jeune comme le nôtre, est de trouver des financements. D'autant qu'à Bonifacio il y a de très nombreuses associations. Trouver sponsors et partenaires est toujours un peu compliqué mais les résultats aidant, nous avons pu obtenir un partenariat avec la commune ainsi qu'avec un équipementier pour nos tenues et matériels, et l'arrivée de sponsors locaux. Nous devons aussi travailler à fidéliser nos adhérents pour avoir un noyau de 10 à 12 joueurs, afin d'avoir une



ossature stable, ce que nous avons encore du mal à faire du fait que beaucoup de jeunes joueurs découvrent ces disciplines.» Plusieurs pistes sont à l'étude pour développer le club et promouvoir la pratique des deux sports dans la cité. «Concernant le badminton, on va continuer à populariser la discipline auprès des jeunes, faire encore progresser ceux ayant débuté l'aventure avec nous et les inciter à participer à des compétitions pour représenter leur ville. Pour le football, on voudrait atteindre la R1, et pérenniser le club à ce niveau, en ayant les moyens de créer une seconde équipe. On travaille actuellement sur des partenariats. D'une part avec la JSB à qui on souhaiterait proposer une coopération plus poussée afin d'être complémentaires en mettant en commun nos éducateurs et joueurs afin que les jeunes découvrent les deux sports. D'autre part avec l'école primaire et le collège dans le cadre des activités périscolaires. Nous avons également une très forte demande pour une équipe féminine qui pourrait donc voir le jour assez rapidement.»

Au chapitre des associations à but solidaire, Solidarietà Corsica-Sardegna, née en mars 2014, suite aux inondations dramatiques qui avaient frappé la Sardaigne toute proche «Nous avons alors organisé des collectes de vêtements, de produits d'hygiène et de premières nécessités et les dons avaient afflué de toute l'île, raconte Vincente Di Cristo, sa présidente. Sous l'impulsion du regretté Natali Ferricelli, des sapeurs pompiers de Bonifacio qui avaient mis à disposition moyens humains et matériels et de dizaines de particuliers, plusieurs tonnes de matériel et de produits avaient traversé le détroit et été acheminés via un véritable pont sanitaire entre la Corse et la Gallura, à Olbia en particulier, pour être redistribués par les associations locales et La Croix rouge italienne aux personnes les plus touchées. Suite à cette mobilisation, les délégués bonifaciens du comité d'urgence avaient décidé de formaliser et organiser toute l'énergie générée par cette entraide dans un cadre associatif et de maintenir ainsi les liens noués avec la Sardaigne. Face à l'adversité, cette initiative a permis de tisser un réseau de partage». Qui s'est renforcé lors d'événements similaires survenus en Corse en 2016. «En novembre 2016, de violentes intempéries avaient touché la Haute-Corse, et le mouvement de solidarité que nous avons initié dans le cadre de l'association a permis de remeubler intégralement 3 familles de personnes âgées. Le rapprochement avec la Sardaigne ne s'est ensuite pas limité à des échanges



lors d'événements dramatiques. Les contacts que nous avons pris ont permis d'organiser des journées autour de la cuisine et la gastronomie où chacun présentait ses produits, mais aussi des rencontres et débats culturels et linguistiques, avec des séminaires sur le thème des langues sardes et corses. Des soirées qui se concluaient par de grands concerts avec des groupes des deux îles. Nous conservons toujours des liens étroits avec nos amis de l'autre côté des Bouches. Nous avons en projet l'édition d'un livre de cuisine présentant les spécialités culinaires des deux pays, co-écrit par des élèves de CM1-CM2, avec des élèves de la Maddalena, de Santa Teresa et Bonifacio, en langue corse, sarde, bonifacienne et italienne. Nous voudrions évi- demment pérenniser les journées d'échanges au moins une fois par an et développer les rencontres entre écoles en organisant des visites culturelles, pour les enfants, mais aussi les adultes, afin de consolider les liens entre nos deux communautés» Au sein de l'hôpital local, l'association MariBo s'attelle quant à elle à l'organisation et la célébration des différentes fêtes annuelles au profit des patients. Ses bénévoles se multiplient pour organiser anniversaires, animations de Noël, jours de l'an ou Épiphanie afin de rompre avec la monotonie de journées s'écoulant au rythme des soins. L'amicale des donneurs de sang, par l'intermédiaire de son président, Patrick Fallet, est également très active sur la commune, organisant journées de collecte et actions de sensibilisation notamment en direction des scolaires afin d'éveiller les plus jeunes de manière ludique à la problématique du don du sang.

Créée en juin 2016 par quatre amies, Karen Roïnssard, Ines De Luca, Elisabeth Piro et Evelyne Roghi, Cerfs-volants propose des activités s'adressant plus directement aux enfants mais aussi aux parents. «Nous avons envie de montrer que les jeux de sociétés étaient toujours présents et qu'ils étaient très importants pour l'épanouissement des enfants. Nous proposons donc jeux de société, jeux de rôles et jeux de construction, tout ce qui est jeu sans écran. Les activités se déroulent le mercredi matin à la médiathèque de Bonifacio, et un dimanche après-midi par mois à l'espace saint Jacques mis gracieusement à disposition par la commune, ainsi que le matériel nécessaire comme les chaises et les tables. Ces journées réunissent régulièrement plus d'une trentaine de personnes. Puis nous organisons des manifestations ludiques tout au long de l'année. Par exemple, la traditionnelle chasse aux œufs qui se déroule principalement sur le site de La Trinité où l'on réunit plus de 150 personnes. Tous les derniers dimanche de mai, on organise la Fête nationale du jeu, chapeauté par l'Association des ludothèques françaises. Elle se déroule dans la citadelle. Tous les jeux proposés sont gratuits. Pour toutes ces activités, nous incitons et encourageons les parents à venir avec leur enfants et à jouer avec eux. Un des buts de l'association est aussi de faire prendre conscience aux parents qu'ils doivent prendre du temps pour jouer avec leurs enfants, pour leur développement, pour conso-



lider le lien parents/enfants. D'ailleurs, notre règlement intérieur ne permet pas à un enfant de moins de 10 ans de venir seul. Depuis cette année nous proposons également aux familles nos jeux à la location. Par exemple 2 €/2jeux/2semaines ou 3 €/3jeux/3semaines.» Pour assurer le bon fonctionnement de la structure, l'association peut compter sur une dizaine de bénévoles très impliquées dans la démarche et sans qui certaines activités ne pourraient pas se dérouler. D'autant que devant le succès des activités proposées, les institutionnels appellent désormais l'association pour intervenir dans les écoles de la cité ou animer la ville à certaines périodes. «Nous intervenons désormais dans les écoles, à la maternelle et à l'école primaire de Bonifacio, durant la pause du midi dans le cadre des activités périscolaires: nous proposons aux enfants uniquement des jeux de sociétés, de tous genres. Nous avons également un partenariat avec la mairie et l'office de tourisme qui nous demandent d'intervenir lors de journées spécifiques, comme par exemple lors des Médiévales, tous les ans en septembre, où nous proposons des jeux de constructions en bois géants et des jeux de rôles liés au thème de la journée. Pendant les vacances, nous intervenons dans le cadre du CEL avec la mise à disposition gratuite de jeux et activités notamment basés sur la motricité.» Pour l'avenir, les dirigeantes de l'association voudraient développer l'accueil des familles et élargir celui-ci aux villages de la pieve. Pour cela «nous aimerions posséder un petit local. D'autant que, outre le fait que celui-ci favoriserait l'accueil des enfants et des parents, il nous permettrait également de stocker nos plus de 300 jeux!» Outre les subventions municipales et les adhésions, Cerfs-volants peut compter sur un financement de la CAF via le Réseau d'écoute et d'appui aux familles (REAAP).

Au chapitre des loisirs, la benjamine de l'univers associatif bonifacien est I Marifetti, contraction de deux surnoms, l'un donné aux habitants de la Marine «i marinaghji» l'autre à ceux de la citadelle «i gofetti». L'association, qui compte une centaine d'adhérents, a été créée il y a 3 ans, à l'initiative de Chjara Stella Albertini, Julia Pugliesi et Gabriel Poggi, amis d'enfance ayant toujours vécu à Bonifacio, désireux d'animer la ville en période hivernale: leurs activités sont organisées uniquement de novembre à mars. «Nous sommes partis du constat que beaucoup de choses étaient faites pour les personnes âgées et les jeunes enfants mais qu'il y avait un manque au niveau des 20-50 ans, explique Chjara Stella, présidente de l'association. Il y a bien sûr un côté festif dans notre démarche, mais il y a aussi un aspect culturel auquel nous sommes très attachés, et nos activités, quand celles-ci le permettent, peuvent être un vecteur de promotion de la langue corse mais aussi bonifacienne. Notre but était aussi de recréer un lien inter-générationnel que, lorsque nous étions enfants, nous avons eu la chance de connaître et qui s'est un peu estompé

avec le temps. La toute première soirée que nous avons organisée fut un tel succès que nous avons même manqué de boissons et de figatelli! Il y avait plus de 400 personnes sous la loggia. Le but était de recréer cette cohésion hivernale entre générations que nous avons connue. Par la suite, nous avons organisé des concours de belote en journée, ouverts à toutes et tous, avec toujours des animations musicales et un grand barbecue, des activités sportives avec un tournoi de sixte qui réunit des joueurs de 15 à 50 ans, et, tous les ans, une oursinade géante sur le port, où plus de 500 personnes sont présentes toute la journée. La manifestation la plus mémorable, ayant réuni le plus de participants, bien au delà de Bonifacio, a été une course de MarioKart sur le port, avec des participants âgés de 6 ans jusqu'à 50 ans et plus; là, nous avons choisi de ne pas organiser de barbecue afin que les commerces puissent également profiter de l'occasion. Nous avons également un atelier cuisine aux alentours de la Toussaint, pour apprendre la confection de l'ughi siccati (le pain des morts) dont nous fournissons tous les ingrédients. Tout ça demande beaucoup de temps et d'investissement. Et pour cela, outre le bureau de l'association, nous pouvons compter sur une forte adhésion populaire et un gros investissement de nos amis qui nous aident régulièrement.» Toutes ces activités ont demandé des investissements pour l'achat du matériel (barbecue, comptoir, matières premières pour les ateliers cuisine, stockage des boissons...). Si l'association est en totale autonomie financière grâce aux succès de ses animations et à la participation de ses adhérents et partenaires, son principal souci actuel découle de ce succès: le stockage de ses équipements. «Pour le moment des particuliers nous permettent d'utiliser leurs garages, leur parking, leurs caves pour ranger notre stock. Cependant, il est toujours embêtant de demander de l'aide aux uns et aux autres et nous aimerions être plus autonomes à ce niveau-là. Et ceci nous permettrait également de tout centraliser au même endroit, ce qui serait au niveau logistique bien plus pratique» Dans les cartons d'I Marifetti, l'organisation d'une foire tournée vers la pêche et l'artisanat locaux, avec la participation d'associations et institutions liées à la problématique de la mer et de l'environnement. «Nous sommes partis du constat que nous étions une des rares villes de Corse de cette importance à ne pas avoir de foire annuelle. Nous serions plus axés sur des stands artisanaux et non pas commerciaux afin de mettre en avant les savoir-faire locaux, comme la fabrication de nasses, le travail du corail, la sensibilisation à l'environnement et la protection de notre cadre de vie.» L'hiver n'est pas une fatalité, pas plus que la saison n'est l'unique finalité. ■ Xavier LORENZI

*Unités localisées pour l'inclusion scolaire

**Union nationale du sport scolaire, fédération française de sport scolaire du second degré.

DE BASTIA À BOGOTA

Depuis l'été 2020, à travers Cocin'endo, Magali Juin, jeune Bastiaise de 28 ans partie vivre en Amérique du Sud, propose aux femmes atteintes d'endométriose de découvrir des clefs alimentaires qui pourront leur permettre d'apaiser leurs douleurs et de limiter le développement de la maladie.



Derrière Cocin'endo se cache une histoire d'amour. Ou plutôt des histoires d'amour. Celle de Magali et Leonardo, d'un côté. Celle entre ce couple franco-colombien et la cuisine, de l'autre. Mais c'est également une histoire bien moins rose qui est à l'origine de la création de ce projet. Il y a deux ans, Magali a en effet découvert être atteinte d'endométriose, une maladie chronique inflammatoire qui empoisonne le quotidien de millions de femmes à travers le monde. Un diagnostic difficile à avaler pour cette Bastiaise de 28 ans. «*Je suis passée par un moment très compliqué où j'ai eu de la colère, de l'incompréhension, du déni par rapport à la maladie*», raconte-t-elle. Malgré des douleurs qui handicapent son quotidien, plus adepte des médecines douces que de l'allopathie, la jeune femme préfère alors se tourner vers toutes les solutions naturelles à sa disposition que de se bourrer de médicaments. À l'époque, son étiope lui conseille ainsi d'essayer une autre alimentation pour tenter d'apaiser ses maux. Et cela marche. En évitant gluten et produits laitiers, Magali constate ainsi une rapide amélioration. «*Tout s'est régulé*». Dans le même temps, elle entre dans une communauté Facebook de femmes atteintes d'endométriose qui ont choisi de se soigner avec l'alimentation et des méthodes naturelles. «*Cela m'a beaucoup aidée. Et du coup, je me suis dit pourquoi pas essayer d'aller plus loin, créer moi aussi un compte sur les réseaux sociaux dont le but serait de montrer aux femmes que l'on peut arriver à réduire les douleurs, et réussir à avoir une stabilité voire une récession des lésions grâce à l'alimentation*», dévoile-t-elle. C'est ainsi qu'en juillet 2020 naît Cocin'endo, un projet qui a pour but de transmettre des clefs alimentaires importantes pour améliorer le confort de vie des femmes atteintes d'endométriose. Afin de limiter les coûts et de faciliter les partages, c'est sur le réseau social Instagram que Cocin'endo a été lancé, afin de per-

mettre à un grand nombre de femmes de prendre connaissance de ses contenus. Ce média, Magali et son mari Leonardo, qui participe grandement au projet, ont aussi voulu le décliner en version franco-hispanique, à l'image de leur couple. Il faut dire que Cocin'endo et tout ce qui se cache derrière a pris une grande place dans la vie de ce couple qui travaille dans le milieu de la gastronomie depuis longtemps. Changer d'alimentation a en effet été un vrai challenge pour Magali. «*Au départ, j'ai vraiment fait cela à reculons et cela a été très difficile, reconnaît-elle. Je ne voyais que les restrictions, que je ne pouvais plus manger de pain ou de pâtes, par exemple. Et puis après, quand on voit que les douleurs diminuent, cela encourage à continuer*». Ainsi, ce qu'elle concevait au départ comme un sacrifice, est rapidement devenu une aide indispensable à ses yeux. «*Au final, on se demande ce que l'on préfère: souffrir et continuer à manger du pain, ou arrêter de souffrir? Aussi, au départ, on se penche vers des alternatives sans gluten. On va chercher du pain, des pâtes ou autres sans gluten. Mais conçus de façon industrielle, ceux-ci sont parfois tout aussi mauvais. À un moment, il faut essayer d'aller plus loin et se tourner vers complètement autre chose plutôt que d'essayer de trouver des alternatives. La solution, c'est de se tourner vers une cuisine totalement différente, avec des produits qu'à la base on ne connaît pas forcément*». Pour ce faire, au quotidien, Magali met son imagination à contribution et se sert de ses expériences personnelles. Peu après son diagnostic, la jeune femme a en effet décidé de partir vivre quelques temps en Argentine. «*Je voulais montrer que malgré la maladie, on pouvait continuer à faire tout ce que l'on veut, sourit-elle. J'étais motivée par l'envie de me dépasser, mais c'était aussi un challenge par rapport à la culture, à la langue, car je partais seule à l'autre bout du monde. Mais cela m'a permis de réaliser beaucoup de choses*



Photos Magali Juin

dont je suis fière». C'est là-bas qu'elle rencontre celui qui lui donne la force d'affronter la maladie au quotidien et qu'elle vient d'épouser il y a quelques semaines. «Leonardo me donne aussi de l'imagination. Comme il est colombien, il me fait découvrir beaucoup d'autres produits. C'est un soutien énorme. On partage ma maladie, car lui aussi la vit, et puis bien manger c'est quelque chose qui nous caractérise et on a changé notre alimentation». Grâce à cette riche expérience en Amérique du Sud, Magali a pu découvrir d'autres produits et d'autres manières de cuisiner qui continuent d'alimenter son imagination en permanence. «Par exemple, si on prend l'avocat, on se rend compte que quand on veut faire une crème cela fonctionne très bien. On va se tourner vers plein de produits comme cela, d'aliments très diversifiés, riches et utiles pour le corps. Il n'y a plus de limite à l'imagination si on fait tomber les barrières alimentaires que l'on a». C'est ce dépassement des codes que le jeune couple souhaite partager à travers Cocin'endo. Ainsi, sur la page Instagram du projet sont répertoriées des recettes anti-inflammatoires, mais aussi des focus sur des ingrédients, pour aller plus loin. «À chaque fois, on cherche à donner un maximum d'informations pour que les personnes puissent comprendre la démarche et l'importance des ingrédients utilisés et être acteurs de leur alimentation. Nous voulons partager nos connaissances et aider les femmes à retrouver un confort de vie grâce à l'alimentation anti-inflammatoire. Il ne faut pas parler de régime, car cela connote un poids et des frustrations. Il faut faire un cheminement pour le voir plutôt comme un mode de vie anti-inflammatoire», appuie-t-elle de sa voix douce. Prochainement, Magali aspire à propulser Cocin'endo au rang d'entreprise afin d'apporter un soutien concret aux femmes qui le désirent sous forme de coaching culinaire, pour leur apprendre à bien s'alimenter par rapport à leur maladie. «Beaucoup de per-

sonnes veulent manger différemment mais ne savent pas comment. J'ai envie d'apporter un accompagnement culinaire, leur démontrer que manger autrement peut être simple et rapide, qu'on peut le faire pour toute la famille. J'imagine faire cela à travers des classes de cuisine par exemple, mais aussi un accompagnement personnalisé, pour leur montrer qu'elles peuvent aller mieux à travers de l'alimentation», dit-elle en précisant qu'actuellement installée à Bogota, elle compte rentrer en Europe courant 2021 et développer son entreprise entre les deux rives de l'Atlantique. «Pour moi, c'est important de continuer à soutenir les femmes en Amérique du Sud qui ont peut-être moins accès à certaines choses que nous en Europe. Je veux continuer à les informer et à les accompagner». Pour aller plus loin dans l'accompagnement, Magali envisage aussi prochainement de se spécialiser dans l'aromathérapie. «C'est quelque chose qui me passionne, et puis j'ai pu constater que certaines synergies d'huiles essentielles me soulagent et sont très efficace. Et puis, j'ai aussi en tête une rubrique huiles essentielles et gastronomie, car si on les dose bien cela peut aussi aider en cuisine». Grâce à son mode de vie anti-inflammatoire, lors de ses derniers examens médicaux, Magali a pu relever que ses lésions endométriosiques n'ont pas évolué. Un constat qui l'encourage à persister dans cette voie. «Il faut avoir beaucoup de patience et chercher toujours des alternatives», souffle-t-elle. Ce sont quelques-unes de ces alternatives que la jeune femme compte continuer à partager longtemps à travers Cocin'endo. «Beaucoup de médecins nous orientent vers les opérations ou les anti-inflammatoires qui ne sont pas forcément une solution au final», conclut-elle. ■ Manon PERELLI

Savoir +: www.instagram.com/cocinendo

CARNETS DE BORD

LA POUTRE, LE PRÉFET ET LES SAINTS DE GLACE

par Béatrice HOUCARD



« **V**aincre n'est rien, il faut profiter du succès », affirmait Napoléon Bonaparte. « Profiter », Emmanuel Macron n'en a guère eu le loisir depuis son élection en 2017 : Gilets jaunes, terrorisme et Covid-19, entre autres, ont assombri son mandat au point qu'on peut se demander, à un an de la prochaine élection présidentielle, s'il sera battu comme avant lui Valéry Giscard d'Estaing et Nicolas Sarkozy, ou s'il devra renoncer comme François Hollande.

Reste la troisième hypothèse : celle d'une réélection. Le président de la République y travaille. Il vient même de lancer l'acte II de son grand œuvre intitulé « *le casse du siècle* ». Le premier acte s'était déroulé avec la conquête de l'Élysée au nez et à la barbe des partis traditionnels, de la droite et de la gauche. Cette fois, à moins de deux mois des élections régionales, il tente de jeter ses grognards dans les bras de l'opposition, mais c'est peut-être pour mieux étouffer celle-ci : en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), son parti, la République en marche (LREM) a décidé de retirer ses listes, que devait conduire la discrète secrétaire d'état Sophie Cluzel, pour rejoindre ou au moins soutenir celles du président sortant de la région, membre du parti Les Républicains, Renaud Muselier, que l'on a connu chiraquien, bras droit de Jean-Claude Gaudin à la mairie de Marseille et homme de droite revendiqué.

Du côté de LREM, ce qu'on appelle « l'aile gauche » ne comprend pas l'opération et grogne à demi-mots. Mais chez Les Républicains, faute de chef pour « cheffer » et Christian Jacob n'étant pas Jacques Chirac ni Alain Juppé ni Nicolas Sarkozy, c'est la pagaille. Le 4 mai, lors d'une réunion interne, on se serait cru revenu aux grands moments de la lutte Fillon-Copé pour la présidence de feu l'UMP. Renaud Muselier a finalement décidé qu'« il n'y aura pas d'accord à quelque niveau que ce soit avec LREM » mais qu'il est « sensible à tous les soutiens qui se manifestent ». Une forme de « en même temps » très macroniste, et bonne chance à l'électeur pour reconnaître les siens le 20 juin !

Le péril, tout le monde le connaît en Paca : voir le Rassemblement national gagner la région. Lors des régionales de 2015, les

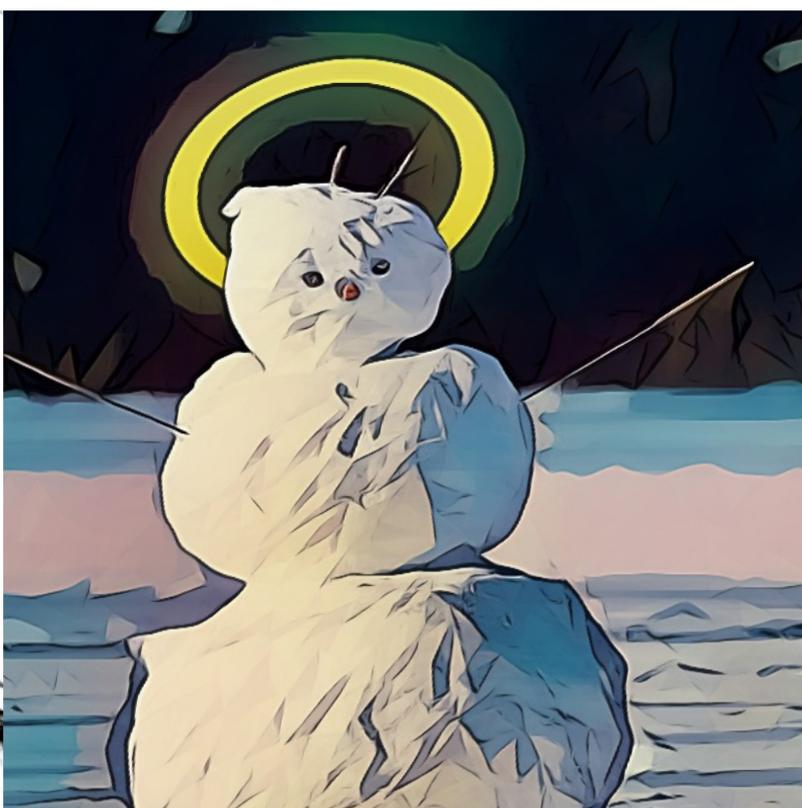
listes de Marion Maréchal-Le Pen avaient été battues grâce au retrait des listes socialistes que dirigeait alors le futur macroniste Christophe Castaner. D'un soutien tacite du PS, on passerait donc six ans plus tard à un soutien sans équivoque de LREM. Pour diriger les listes du RN, c'est Thierry Mariani qui est à la manœuvre. Ancien membre du RPR puis de l'UMP, il a été ministre de Nicolas Sarkozy...

LREM tentera peut-être la même opération dans d'autres régions où le parti de Marine Le Pen menace, mais il est peu probable qu'il réussisse : dans les Hauts-de-France, Xavier Bertrand (LR) ne peut être soutenu par le parti d'Emmanuel Macron, puisqu'il veut défier le président sortant à la présidentielle de 2022. Mais si, entre les deux tours, LREM se retire pour empêcher la victoire des lepénistes, Xavier Bertrand lui devra sa victoire.

Evoquant son vœu de voir s'élargir la base électorale du « macronisme », Edouard Philippe [ex-LR et alors chef du gouvernement] avait utilisé cette expression : « *La poutre travaille encore, laissons-la travailler.* » Visiblement, elle travaille dur. « *L'opération a le mérite de poursuivre le dépassement* », a expliqué Jean Castex, preuve qu'il y a bien une « opération » voulue en haut-lieu. Le piège, doucement, pourrait se refermer sur LR, jusqu'à l'hypothèse finale : et si, en 2022, le meilleur candidat pour la droite s'appelait Emmanuel Macron ?

HISTOIRE DE NOTES

Il paraît que ce sera « une révolution » : on va noter les préfets, dont il n'est pas inutile de rappeler en cette semaine de bicentenaire qu'ils ont été voulus par Napoléon Bonaparte via la loi du 28 pluviôse an VIII [17 février 1800]. Depuis cette date, dans chaque département, « *le préfet est seul chargé de l'administration* ». Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, avait précisé ainsi leur fonction : « *Vos attributions sont multipliées ; elles embrassent tout ce qui tient à la fortune publique, à la prospérité nationale, au repos des administrés. [L'influence de vos travaux peut être telle que dans quelques mois le voyageur, en parcourant votre département, dise avec une douce émotion : ici administre un homme de bien.]* »



Illustrations d'après photos DR

On va donc «noter» ces «hommes de bien». Naïvement, je croyais que c'était déjà le cas.

En observant de près la vie politique locale, j'ai vu des préfets promus, déplacés, rétrogradés ou placés «hors cadre» [ce qui signifie parfois mis au placard]. J'ai aussi connu des députés qui demandaient la tête d'un préfet, et l'obtenaient. Il doit donc bien exister un système de notation quelque part. Espérons qu'il ne s'agit pas seulement d'une appréciation du zèle politique des préfets à servir telle ou telle majorité.

Sur quoi va-t-on noter les représentants de l'État? Chaque préfet devra choisir une dizaine de sujets dans une liste de soixante-dix «réformes prioritaires». Voilà quelques exemples de ce qu'on trouve dans la liste: «Déployer le plan vélo», «Instaurer des zones à faible émission opérationnelle dans les territoires en déplacement», «Verdir le parc automobile», «Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et mieux lutter contre le gaspillage», «Accélérer le renouvellement urbain des quartiers», «Offrir un logement aux sans-abri», «Garantir 50 % de produits bio dans la restauration collective», «Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique», «Améliorer le bien-être animal», «Préserver le patrimoine architectural français», «Améliorer le niveau d'apprentissage en fin de CP/CE1», «Développer l'engagement citoyen», «Garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes», «Déployer la justice de la vie quotidienne», «Lutter contre les atteintes aux principes républicains», «Renforcer la sécurité au quotidien», «Renforcer la lutte contre les stupéfiants», «Accompagnement au numérique pour tous, partout sur le territoire», «Développer l'apprentissage», «Lutter contre la haine en ligne» etc.

Ce ne sont que quelques exemples tirés d'une liste de soixante-dix sujets, relatifs aux problèmes du moment et dont l'application entrainera une notation: transition écologique, logement, agriculture, économie, culture, éducation, justice, sécurité, emploi, santé, services publics. À l'heure où le pays est menacé par le terrorisme et rongé par les fractures les plus diverses, sans parler de la crise économique qui va sans doute suivre la crise sanitaire, on a le droit d'être étonné que s'occuper des repas dans les cantines scolaires ou mettre en place le «plan vélo»

puisse faire partie des priorités des représentants de l'Etat.

MAMERT, SERVAIS ET PANCRACE

La question ressemble à un gag: faudra-t-il changer les dates des «saints de glace»? On a l'habitude de se moquer de ceux qui avertissent que «c'est bientôt les saints de glace» quand le temps se refroidit, après les premiers signes du printemps, entre le 11 et le 13 mai: saints Mamert, Pancrace et Servais [certains y ajoutent Boniface le 14, voire Urbain le 25] seraient les annonciateurs du dernier gel de l'hiver. Les bulletins météorologiques ne manquent jamais de nous le rappeler.

Il ne s'agit pas d'une légende paysanne. Mais, avec le réchauffement climatique, les spécialistes constatent que ce dernier gel de l'hiver se pointe de plus en plus tôt: c'était fin mai lors d'un gel historique en 1867. C'est désormais mi-avril: cette année, entre le 5 et le 20 avril, les vignes et les arbres fruitiers ont terriblement souffert de gels importants, succédant à des températures estivales deux semaines plus tôt. Vignes et arbres fruitiers ont terriblement souffert et certains viticulteurs estiment avoir perdu entre 50 et 80 % de leur production, dans un secteur qui emploie 500 000 personnes et produit 17 % de la production mondiale de vin.

Dans le quotidien suisse *Le Temps* [il gèle aussi en Suisse au printemps], Martine Rebetez, professeur à l'Université de Neuchâtel et auteur d'études sur l'impact du gel sur les cultures, a livré son diagnostic: «Sur les cent-cinquante dernières années, il n'y a pas de tendance à une péjoration [sic] de la situation» et n'y a donc pas plus de gel tardif qu'auparavant. Mais, ajoute-t-elle, «la date du réveil de la végétation, comme celle du dernier gel de l'hiver, arrive plus tôt». Peut-être faudra-il aller chercher les saints de glace fin avril, vers la Ste Irène, St Marcellin ou St Gautier. Mamert, Pancrace et Servais, qui ont déjà disparu de nos agendas au profit d'Estelle, Achille et Rolande, semblent bons pour les souvenirs. En cherchant bien, je n'ai pas trouvé de citation de Napoléon sur le sujet. La météo, pourtant, l'empereur n'a pas toujours eu à s'en féliciter, du froid hivernal de la retraite de Russie aux pluies de Waterloo, en plein mois de juin. À l'époque, déjà, il n'y avait plus de saisons. ■



L'autonomie énergétique
de la Corse en 2050 ?
C'est possible en misant sur
les énergies renouvelables et la
maîtrise de l'énergie.
Entreprises, collectivités,
associations, l'AUE s'engage en
soutenant vos projets innovants et
exemplaires.

Retirez vos demandes de subventions sur :
www.aue.corsica

Un' energia pè l'avvene

Ensemble construisons
la Corse de demain.

u rinnovu
energèticu

Efficacité énergétique
des bâtiments



u sole

Solaire thermique
collectif



u legnu

Bois énergie

u lume

Éclairage public performant,
Éclairer juste

